

TRANSRURAL

initiatives

VIVRE ENSEMBLE

**Circuits courts et commerce équitable :
entre partage et distance**

MÉNAGER LES RESSOURCES

**Libéraliser les échanges de quotas de pêche
pour éradiquer la surpêche ?**

UN AUTRE DÉVELOPPEMENT

Mettre tous « Les arts dans le même panier »

DOSSIER

**Entreprendre collectivement
en milieu rural**

Chers lecteurs,

Le 21 juin dernier, l'Agence de diffusion et d'information rurales (Adir), association qui édite la revue que vous avez entre les mains, tenait son assemblée générale annuelle. Pendant cette journée, moment de dresser le bilan de l'année passée pour mieux construire la présente et les suivantes, il a été rappelé les progrès effectués dans notre longue course vers l'autonomisation de la revue qui, si elle a passé des étapes importantes en 2011, n'est pas encore terminée... L'Adir vit d'amour et d'eau fraîche mais aussi et surtout des abonnements à *Transrural*, d'un peu de ventes au numéro, des prestations réalisées par l'équipe permanente de la revue (formation à l'écriture, actes de colloque...), du financement des dossiers thématiques mais aussi encore beaucoup de la contribution de ses quatre membres : l'Afip, la FNCivam et, depuis début 2011, le MRJC et les Foyers ruraux. L'équilibre financier 2012 est encore très précaire et reste la condition *sine qua non* à atteindre pour continuer l'aventure l'année prochaine qui marquera les 20 ans de *Transrural*. Nous poursuivons nos efforts de diffusion de la revue, étant chaque jour davantage persuadés de l'utilité du projet de *Transrural* dans le paysage actuel de la presse agricole et rurale.

Plusieurs alertes ont déjà été lancées ces deux dernières années et nous vous remercions pour le soutien et la confiance que vous nous avez d'ores et déjà apportés. Continuez à parler de la revue autour de vous, à la faire découvrir et n'hésitez pas à nous faire profiter de vos retours, suggestions ou remarques. La rentrée sera marquée, sur la forme, par un aménagement de la maquette actuelle de la revue, dans le but d'en faciliter la lecture et il sera désormais possible, à partir de septembre, de s'abonner en ligne ! En attendant le prochain numéro qui paraîtra à la mi-septembre, bel été...

HÉLÈNE BUSTOS, RESPONSABLE DE RÉDACTION

TRANSRURAL *initiatives*, revue mensuelle d'information agricole et rurale

publiée par l'Agence de diffusion et d'information rurales (Adir), association d'édition de l'Afip, de la FNCivam, de la CNFR et du MRJC



L'Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (Afip) est un réseau associatif composé de sept structures réparties sur le territoire national. De la médiation au développement d'activités, l'Afip est un acteur du milieu rural ayant une approche territoriale en portant et militant pour les valeurs du développement durable notamment sur le pilier social.



Le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam), ce sont plus de 200 associations qui défendent depuis plus d'un demi siècle des enjeux tels que la préservation de l'environnement, l'offre d'aliments de qualité, l'élaboration d'un autre modèle énergétique, la promotion d'une agriculture durable, le maintien d'un monde rural facteur de cohésion sociale.



La Confédération nationale des Foyers ruraux (CNFR) fédère des associations qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire et qui contribuent à ce que les territoires ruraux restent des espaces de vie et de solidarité, promeuvent le fait associatif et contribuent à l'émancipation des individus, tout en luttant contre la fracture sociale et l'isolement des individus.



Lieu de rencontres, d'échanges et vecteur d'intégration socio-économique, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), propose aux jeunes de treize à trente ans vivant à la campagne ou qui l'envisagent, de s'engager avec d'autres pour l'amélioration de la qualité de vie, de leur environnement et de la société qui les entoure par l'action, la réflexion, la recherche de sens et la formation.

Directrice de publication : Isabelle Barnier - **Équipe de rédaction permanente** : Hélène Bustos et Mickaël Correia - **Ont participé à ce numéro** : Isabelle Barnier, Hugo Barthalay, Philippe Benoist, Fabienne Bois, Jean-Marc Bureau, Michel Carré, Dominique Jourdan, Alexiane Spanu, Victoria Selwyn, Aude Torchy, Christophe Trehet, Fabien Valorge et Alexandra Villarroel.

Notes de lecture et revue de presse : Alain Chanard

Photocomposition et impression : Imprimerie 34, Toulouse, imprimé sur papier Satimat green PEFC

Administration / Rédaction : 2, rue Paul Escudier - 75009 Paris
Tél. 01 48 74 52 88 - Fax 01 42 80 49 27

Site internet : www.transrural-initiatives.org

Mail : transrural@globenet.org





4 vivre ensemble

Agriculture

Les Groupements agricoles d'exploitation
en commun fêtent leurs 50 ans 4-5
La FNSEA veut des campagnes vivantes..... 6

Société

Quelle place pour les associations
dans les territoires en 2020 ? 7

Alimentation

Circuits courts et commerce équitable :
entre partage et distance..... 8

Culture

« Accueillir les gens, à domicile, chez eux »..... 9

10 ménager les ressources

Pêche

Libéraliser les échanges de quotas de pêche
pour éradiquer la surpêche ? 10-11

Société

Le coton OGM
ne tient pas ses promesses 12

I à VIII DOSSIER

Entreprendre collectivement en milieu rural

Si diverses entreprises collectives ont, depuis longtemps, joué un rôle important dans l'économie des territoires ruraux, de nouvelles initiatives viennent (re)mettre en cause la figure de l'entrepreneur individuel et la notion même de collectif. Ce dossier se propose de mieux cerner cette forme de l'entreprendre qui relève du champ de l'économie sociale et solidaire.



JEAN-ROBERT DANTOU / PICTURETANK

14 un autre développement

Alimentation

Maisons de l'alimentation :
les acteurs ne comptent pas pour du beurre... 14

Agriculture

Des boulangers hors cadre en Pays de Caux 15

Culture

Mettre tous « Les arts dans le même panier ».. 16
Semer des graines de rencontre
avec l'Art O' Soir..... 17

Initiative

« Valoriser le monde rural
à travers des images locales et de qualité » 18-19

20 découvrir

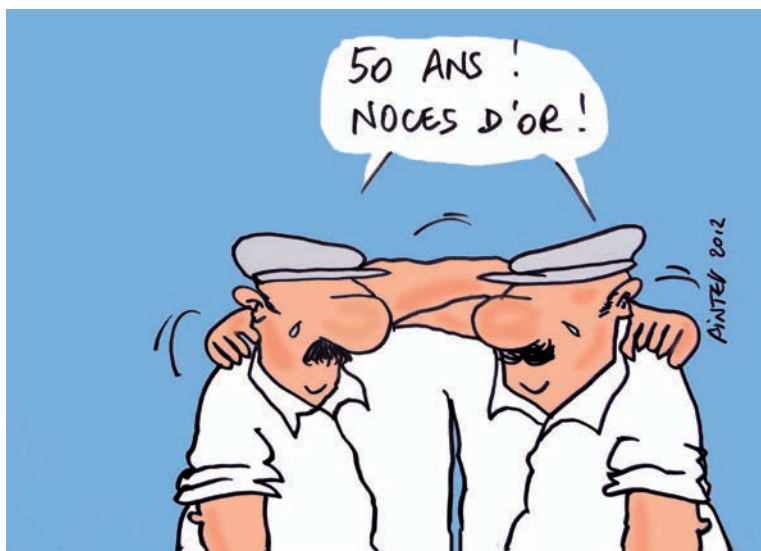
En revues 20-21
Au fil des lectures 22-23
Agenda 24



agriculture

Les Groupements agricoles d'exploitation en commun fêtent leurs 50 ans

La loi du 8 août 1962, relative aux groupements agricoles d'exploitation en commun, institue un nouveau venu dans le paysage des formes sociétaires en agriculture : le Gaec.



La dimension collective des Groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec) est souvent louée. Elle serait en effet le signe d'un dépassement de « la tendance naturelle au chacun pour soi », tout en obligeant à une intelligence collective, à un partage des responsabilités, des tâches, etc. ; des choses qui ne vont pas complètement de soi.

Cette forme de société civile réservée aux exploitants agricoles s'appuie sur un principe de « transparence », c'est-à-dire que les associés conservent leur statut de chef d'exploitation d'un point de vue économique, social et fiscal (mais il n'était pas possible pour deux conjoints seuls de s'associer en Gaec jusqu'à la dernière Loi de modernisation agricole votée fin 2010). Ainsi, un propriétaire foncier peut louer des terres en fermage à un associé qu'il

choisit et non pas au Gaec dont les sociétaires peuvent changer, sans qu'il n'ait son mot à dire. Le statut de Gaec est si spécifique qu'on ne le retrouve nulle part ailleurs en Europe, ni dans d'autres secteurs d'activités. Créée par la loi du 8 août 1962, dans l'élan des grandes réformes agricoles du début des années 1960 et impulsées notamment par la Jeunesse agricole catholique, cette forme sociétaire ambitionnait de rendre possible des organisations collectives du travail, permettant les économies d'échelle et de libérer du temps. Elle devait aussi « couper court » au développement d'une agriculture s'appuyant sur une forme plus classique d'entreprise avec un patron propriétaire et des salariés en nombre, préservant dans le même temps le caractère familial de l'agriculture qui privilégie le lien entre l'activité économique et la

structure familiale. Il s'agissait d'éviter toute forme de mimétisme avec le monde industriel et ouvrier porteur de valeurs plus collectivistes, a priori peu compatibles avec celles de la société rurale d'après-guerre.

« Le Gaec ne résulte pas de la réflexion d'intellectuels sur le monde moderne, mais de la pratique de jeunes agriculteurs qui, exerçant leur liberté de pensée, ont imaginé une forme originale de production correspondant aux transformations en cours. [S'ils] n'avaient pas réussi à créer leur autonomie de pensée par rapport au mouvement d'industrialisation, jamais le Gaec n'aurait pu voir le jour », analysait la sociologue Alice Barthez dans un article de 2007¹.

MONTÉE EN PUISSANCE DES FORMES SOCIÉTAIRES

Après un démarrage lent, dès le milieu des années 1970, le recours au statut de Gaec a progressivement augmenté, se tassant depuis les années 1990. En 1986, un nouveau statut sociétaire spécifique aux exploitants agricoles voit le jour : l'Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), qui autorise l'entrée au capital de sociétaires non agriculteurs (sous forme minoritaire) et l'association entre deux époux seuls. Par rapport à l'exploitation individuelle, ce statut est censé mieux protéger l'exploitant en cas de difficultés économiques en dissociant le patrimoine privé des actifs de l'entreprise. Une autre forme sociétaire spécifique à l'agriculture préexistait : la Société coopérative agricole d'exploitation en commun

1 - Un acte de liberté de pensée en agriculture. La création du Gaec – article publié dans *Économie rurale* n°300 (juillet-août 2007) – à lire sur : <http://economie-rurale.revues.org/sindex2271.html>.

2 - Cf. dossier TRI n° 349 : Agriculture de groupe : se parler pour travailler mieux.

(voir encadré), qui n'a, et c'est surprenant, pratiquement jamais été utilisée (il en existe moins d'une dizaine à l'heure actuelle). Dans les Gaec, chaque sociétaire a un nombre de voix proportionnel à ses apports, contrairement aux coopératives où c'est le fameux «un homme une voix» qui est la règle.

Instituée aussi pour faciliter l'installation des jeunes, cette forme sociétaire s'est beaucoup développée avec les fameux Gaec «père-fils» dans lesquels l'arrivée du jeune était prétexte à agrandissement et à la création d'un nouvel atelier, détournant en quelque sorte «l'esprit de départ». En effet, l'ouverture du Gaec à un nouvel associé permet de relever les seuils de cumul de surface ou l'obtention de quotas supplémentaires. Et au départ des parents, point d'associé remplaçant, parfois un salarié à temps partiel.

Aujourd'hui, deux tiers des installations agricoles se font sous des formes sociétaires qui, si elles présentent de nombreux avantages (économies d'échelles, spécialisa-

tion des associés, organisation du travail à plusieurs...), sont aussi le théâtre de nombreux conflits : 60% des dissolutions de société se font pour problèmes entre les associés².

«Après cinquante années d'existence, le Gaec peut sembler sans fondement car les références utilisées pour le construire ont changé : la famille, la production et ses finalités. Mais si l'on s'accorde sur l'importance de ces changements, le Gaec reste exemplaire d'une création endogène d'un milieu social qui a réussi à penser pour lui-même les termes de sa propre transformation»¹, indique Alice Barthez. Cette réflexion n'est que plus stimulante au regard de l'émergence de nouvelles initiatives (utilisant souvent d'«anciennes» formes ou empruntant des statuts à d'autres secteurs d'activités), telles que les espaces test agricoles ou l'investissement citoyen en agriculture, qui tentent de répondre aux impératifs de rationalisation des moyens de production (foncier notamment) et à une envie de travail en collectif et dans des conditions choisies.

■ MICHEL CARRÉ (AFIP BRETAGNE)

UN MÉLANGE ORIGINAL DE COOPÉRATIVE AGRICOLE ET D'EXPLOITATION EN COMMUN

Bernard Pélissier est viticulteur dans la Drôme, à Vercheny, où il produit de la Clairette. Il est aussi l'un des sept cadres associés de l'Union des jeunes viticulteurs-récoltants (UJVR), une cave coopérative un peu particulière... Elle fait en effet partie de la petite dizaine de Sociétés coopératives agricoles d'exploitation en commun (Scaec) que compte la France. Dans cette structure qui emploie aussi sept permanents non associés, les coopérateurs sont salariés et déclarés comme tels à la Mutualité sociale agricole (MSA). «Quand un associé arrive dans l'UJVR c'est sur un engagement de travail, pas de patrimoine, explique Bernard. Nous ne sommes pas soumis à l'impôt sur les sociétés, mais individuellement à l'impôt sur le revenu. Au fil du temps, en réinvestissant les bénéfices, nous avons constitué une réserve impartageable, propriété de la coopérative.» La part sociale pour être associé à plein temps dans la structure, qui est propriétaire du quart des 60 hectares qu'elle exploite, s'élève à 20 000 €.

L'UJVR a vu le jour en 1961 (avant l'institution du Gaec) dans un contexte particulier. En effet, le village de Vercheny a accueilli dès 1948 nombre d'enfants accompagnés par l'association Les Amis des enfants de Paris qui venait en aide aux enfants délaissés ou en difficulté dans le Paris d'après-guerre. Un lieu de vie et une collectivité pédagogique se sont peu à peu développés dans ce village où les femmes ont pris en charge les exploitations après une rafle intervenue pendant la guerre. La coopérative est le fruit d'un projet porté par la population locale et l'association parisienne ; les premiers à y travailler venaient d'horizons très différents (orphelins d'agriculteurs du pays, «hors-cadre»...). «L'histoire éclaire le choix de ce statut original qui permet d'intégrer tout le monde», indique Bernard qui précise que l'UJVR reste un «mouton noir» pour la MSA...

Hélène Bustos (Transrural)

en bref

SYMBOLE

François Thabuis est, pour deux ans, le nouveau président du syndicat Jeunes Agriculteurs. Éleveur laitier depuis 2004 en Haute-Savoie, ce «hors cadre familial» est aujourd'hui installé en Gaec. Un profil symbolique porteur de changement ? Sur le dossier des élections aux Chambres d'agriculture, François Thabuis reste cependant dans le droit chemin en affirmant : «Nous voulons apporter nos idées avec nos différences, pour rester complémentaires avec la FNSEA avec qui nous faisons liste commune.» □

VA VOTER

Le régime électoral des Chambres d'agriculture évolue avec comme objectif majeur d'assurer une meilleure représentativité des syndicats minoritaires et des femmes. Parmi les modifications phares qui interviendront en janvier prochain, on peut retenir l'obligation pour chaque liste de comporter au moins une femme par tranche de trois candidats et la mise en place du suffrage direct des membres du collège «chefs d'exploitation» des Chambres régionales. □

PRIS LA MAIN DANS LE SAC DE GRAINS

Après dix ans de procédure, «le premier groupe coopératif agricole français» InVivo et la multinationale suisse Glencore viennent d'être condamnés à un demi-million d'euros d'amende chacun pour corruption de fonctionnaire européen. Ces deux spécialistes du négoce de matières premières agricoles ont été condamnés pour l'achat d'informations confidentielles sur les prix d'achat et de vente des céréales fixés par la Commission européenne. (Source : Bastamag !) □

La FNSEA veut des campagnes vivantes

Suite aux élections présidentielles, Xavier Beulin, président du syndicat agricole majoritaire, présentait les enjeux de la prochaine législature pour la FNSEA.

Le 11 mai dernier, Xavier Beulin conviait les journalistes quelques jours avant que l'Élysée ne communique la formation du nouveau gouvernement. Au programme: l'exposé des différents chevaux de bataille de la FNSEA pour les cinq années à venir. Xavier Beulin a d'abord défini sa vision idéale du futur ministère de l'agriculture et annoncé sans détour qu'il devra « englober le secteur agroalimentaire car il y a une vraie interdépendance entre ce secteur et la production agricole ». La dénomination officielle, annoncée quelques jours plus tard, du « Ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire » démontrera à quel point la FNSEA est l'objet d'une écoute attentive de la part des dirigeants socialistes... Le président de la FNSEA a ensuite détaillé les enjeux agricoles actuels pour le syndicat (gouvernance des marchés de matières premières, réforme de la Politique agricole commune...), tout en récitant son couplet habituel sur la nécessaire amélioration de la compétitivité et l'indispensable baisse du coût du travail.

VISION SOCIÉTALE ?

Sujet encore brûlant, Xavier Beulin a alors commenté l'explosion du vote Front national (FN) en milieu rural en citant une étude¹ selon laquelle « le vote FN s'est concentré territorialement entre les 15-20 kilomètres et 50-60 kilomètres du centre des agglomérations. Ces populations ont besoin systématiquement de la voiture pour se déplacer et accèdent difficilement à l'emploi ». Il a également déclaré que, pour lui, « les territoires ruraux doivent être des



« [La FNSEA] veut avoir une vision plus sociétale du métier d'agriculteur : ce sont des citoyens comme les autres qui ont des problèmes d'accès aux services publics et qui ont besoin d'avoir un environnement social, culturel de qualité. »

campagnes vivantes (sic) », tout en constatant : « Dans le quart Nord-Est français, qui a fortement voté FN, l'agriculture n'est économiquement pas mal au point mais les paysans ont la sensation d'être isolés de tout, d'être les oubliés. » La FNSEA « veut avoir désormais une vision plus sociétale du métier d'agriculteur : ce sont des citoyens comme les autres qui ont des problèmes d'accès aux services publics et qui ont besoin d'avoir un environnement social, culturel de qualité ». Contactée deux mois plus tard sur « la vision plus sociétale du métier d'agriculteur », Christiane Lambert, vice-présidente du syndicat majoritaire, affirme : « Le syndicat réfléchit avec ses partenaires du Groupe monde rural² au statut d'entrepreneur rural, dans une optique de structuration des territoires ruraux par l'activité économique. Il faut lever les blocages fiscaux et les problèmes liés à la compatibilité d'activités ». « On travaille aussi à accompagner de plus près les agricul-

teurs en difficulté et isolés à travers un réseau d'écoute de proximité », ajoute-t-elle.

La FNSEA, garant du modèle agricole productiviste, se serait-elle convertie aux notions d'agriculture de proximité, de création de lien social et de critique de la mise en concurrence généralisée ? Si Xavier Beulin indiquait que « pour la jeunesse, l'agriculture doit être un pôle d'excellence et tirer la croissance vers le haut, faire de la valeur ajoutée pour que nos territoires retrouvent leur équilibre », il déclarait quelques minutes après qu'« il faut travailler à maintenir les paysans et pas toujours crier "installation" », en ajoutant : « Concernant l'agriculture périurbaine, moi je vois bien comment ça se passe près de chez moi : il faut grillager sa parcelle car les vergers sont récoltés la nuit »... Chassez le naturel et il revient au galop !

1 - Étude menée par l'Institut français d'opinion publique - Voir Le Monde du 24 avril 2012.

2 - Présidé par Daniel Prieur, secrétaire général adjoint de la FNSEA - www.groupe-monde-rural.fr.

Quelle place pour les associations dans les territoires en 2020 ?

L'association Fonda a mené une étude prospective et participative sur les relations entre associations et territoires dans dix ans.

« Le laboratoire d'idées du monde associatif ». Ainsi se présente la Fonda¹ qui a animé sur les deux dernières années une démarche participative prospective intitulée « Faire ensemble 2020 ». Son ambition était « d'aider tous les acteurs du monde associatif à définir des stratégies d'action à moyen et long termes ». L'ensemble des réflexions et consultations (10 rencontres-débats et 55 groupes de travail régionaux) conduites avec les acteurs associatifs, les partenaires et les chercheurs, a abouti à un diagnostic partagé sur l'évolution du rapport du monde associatif avec, entre autres, les territoires. À partir de ce diagnostic de l'évolution possible de la société, de son organisation collective et des comportements individuels, les acteurs de la démarche « Faire ensemble 2020 » ont dessiné quatre scénarii prospectifs.

UN COUPLE EN DANGER

Parmi les premiers constats du travail mené par la Fonda : la mise en concurrence croissante des associations par les pouvoirs publics, nationaux ou locaux. Des risques d'inégalités territoriales existent, notamment pour le milieu rural où les ressources humaines et financières restent parfois plus difficiles à mobiliser. Les relations avec les collectivités locales risquent de se détériorer face à des logiques d'instrumentalisation. La Fonda voit aussi dans cette évolution des opportunités à saisir et incite les associations à s'adapter aux nouvelles dynamiques territoriales en libérant leur créativité, en innovant et en

nouant des solidarités territoriales transversales entre territoires riches et pauvres. Mais pour pouvoir bâtir des stratégies encore faut-il pouvoir se projeter.

DE LA SOUMISSION À LA RÉACTION

Les scénarii proposés par la Fonda partent de l'hypothèse d'un monde de plus en plus soumis à la marchandisation, contraint par la mondialisation et la réglementation européenne, dans un cadre budgétaire public resserré. Dans le premier scénario, dit des « résignés », les associations se plient à la loi du marché et des appels d'offres, un grand nombre d'entre elles disparaît par manque de compétences et de motivations. D'autres apparaissent, répondant à une demande du marché pour la consommation du sport ou de la culture par exemple, d'autres se concentrent sur un mode défensif, identitaire ou contestataire.

Le scénario des « inquiets » imagine un État qui décharge ses missions sur les collectivités locales, sans transférer les moyens nécessaires. Il voit ces mêmes collectivités déléguer une partie de leur mission de service public aux associations, qu'elles instrumentalisent, regroupent et rationalisent. Le fossé se creuse avec les associations plus militantes.

Le troisième, celui des « confiants », projette à l'inverse, une réaction du monde associatif, allié au monde de l'entreprise et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ensemble ils réunissent leurs forces et pèsent sur les politiques territoriales, en

apportant diagnostic et réponses aux besoins sociaux et économiques du territoire.

Enfin, le scénario des « optimistes, voire utopistes » se fonde sur la créativité et la capacité des individus à s'autonomiser et à entreprendre collectivement. Le rapprochement avec l'économie sociale et solidaire est plus fort, les statuts sont plus divers et plus poreux, depuis l'association jusqu'à l'entreprise classique. Les forces se regroupent localement au sein de pôles qui renforcent leurs compétences et leur capacité d'accueillir et de porter des projets de développement local.

1 - Elle a pour objectif de « valoriser et renforcer la contribution essentielle des associations à l'intérêt général et à la vitalité démocratique de notre pays ».

L'ensemble des travaux de « Faire ensemble 2020 » est en ligne sur le site : www.fonda.asso.fr.

■ DOMINIQUE JOURDAN
(AFIP BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ)



Circuits courts et commerce équitable : entre partage et distance

Si, d'un côté, les logiques des circuits courts et du commerce équitable semblent convergentes, d'un autre côté, elles peinent encore à se rencontrer.

Ce qui motive l'engagement des acteurs des circuits courts, comme du commerce équitable, relève en général d'une recherche d'équité, d'autonomisation des producteurs, d'authenticité des produits et des relations... et s'oppose à la standardisation des produits, à la dépendance et à l'exploitation des producteurs et salariés des différentes filières. Les deux démarches s'intéressent aux denrées alimentaires, l'artisanat étant également mis en valeur dans le cadre du commerce équitable. En général, il y a aussi un refus de la consommation de masse, de la grande distribution, même si Max Havelaar propose des produits issus du commerce équitable en grande surface. Ce choix est d'ailleurs controversé ; n'est-ce pas incohérent de se préoccuper du sort des producteurs du Sud et ignorer celui des employés et fournisseurs de la grande distribution au Nord ?

DES LOGIQUES QUI PEUVENT S'OPPOSER

Pourtant, comme le souligne le sociologue Ronan Le Velly dans son article *Si loin, si proches: la difficile association entre circuits courts et commerce équitable*¹, ces deux démarches peuvent aussi s'opposer. Par exemple, la proximité producteur-consommateur (réelle ou fantasmée), pierre angulaire des circuits courts, est peu présente dans des filières équitables où les produits en provenance du Sud ont souvent parcouru des milliers de kilomètres en passant par différents intermédiaires... Le projet de « développement » sous-jacent est



également différent : pour beaucoup de militants du commerce équitable, constate Ronan Le Velly, il s'agit de soutenir des petits producteurs du Sud dont on idéalise parfois la pauvreté. On s'inscrit alors dans une relation non égalitaire, plus tournée vers le caritatif que vers le commercial. Dans le cas des circuits courts, sont plutôt mis en avant les enjeux de maintien des commerces de proximité, de création de valeur ajoutée localement et d'installations de jeunes producteurs sur le territoire. En consommant en circuits courts, on ne soutient pas des producteurs défavorisés mais on agit, surtout en milieu rural, « en faveur d'un développement local dont au final on bénéficie ».

COMMERCE ÉQUITABLE LOCAL

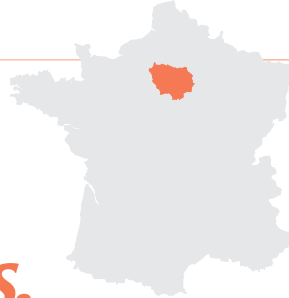
Certaines expériences de rapprochement entre circuits courts et

commerce équitable ont échoué, d'autres se poursuivent, parfois non sans difficulté. En effet, ces deux mondes se méconnaissent et lorsqu'un magasin est partagé entre acteurs du commerce équitable et producteurs locaux, les obstacles sont nombreux. Comment comprendre, côté « équitable », l'irrégularité des approvisionnements lorsque l'on ne connaît pas ou peu les rythmes agricoles ? Comment s'y retrouver dans la jungle des labels et marques agricoles ? *A contrario*, pour un producteur local, comment concevoir que sa confiture soit vendue une fois et demie plus chère qu'une confiture issue du commerce équitable ayant parcouru la moitié du globe ? Comment accepter la logique même d'importation lorsque son moteur initial est de relocaliser l'économie ?

En 2005, en Bretagne, des acteurs du commerce équitable et des producteurs locaux, commercialisant en direct, avaient engagé des discussions en vue de créer une « Charte du commerce équitable local en Bretagne » et un identifiant se rapportant à la démarche. La tentative ne s'est pas concrétisée, donnant même lieu à de vifs débats internes aux militants du commerce équitable, partagés entre une approche « ouverte » (aux paysans du Nord) et une plus restrictive du commerce équitable. Ces expériences montrent que les ponts pour un commerce équitable local restent à construire...

¹ - Publié en octobre 2011 dans la Revue Tiers Monde, n° 207 - En ligne sur : www.alimenterre.org.

■ **FABIENNE BOIS**
(FRCIVAM BASSE-NORMANDIE)



culture

« Accueillir les gens, à domicile, chez eux »

Le centre socio-culturel Les Arts en Boule développe ses activités en allant à la rencontre des habitants dans les villages de Seine-et-Marne.

Is arrivent, s'installent sur une place centrale et commencent à faire du bruit dans l'idée d'attirer l'attention et les curieux. Ils, ce sont les animateurs de l'association Les Arts en Boule qui organisent différents types de rencontres culturelles itinérantes en Seine-et-Marne. « Nous accueillons les gens, à domicile, chez eux », résume Olivier Duchêne, directeur de cette association créée en 1998 à l'initiative d'habitants de Saint-Hilliers et agréée, par la Caisse d'allocations familiales, Centre social et socio-culturel en 2009. Son objet est aujourd'hui d'être un soutien aux projets culturels des habitants de son territoire, tout en donnant une place à la création dans des lieux ouverts pour que les habitants se rencontrent, puissent s'initier à des pratiques artistiques diverses et s'entraident. « En devenant centre socio-culturel, nous avons dû redistribuer nos neurones pour travailler différemment, explique Olivier Duchêne. Nous avons quitté nos actions de prestation pour nous diriger vers de l'accompagnement de projets ; ceci partait du constat qu'autour de nous les associations s'essoufflent et ont besoin d'aide pour ne pas disparaître. » Les Arts en Boule développent leurs activités sur un territoire de quelque 30 000 habitants vivant dans une quarantaine de communes dont trente appartiennent à la Communauté de communes du Provinois dont le « charismatique » président n'est autre que Christian Jacob, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale. « Nous sommes dans le canton le plus rural d'Île-de-France et certains

villages connaissent un turn-over de rurbains important, observe Olivier Duchêne. Les distances et la mobilité sont aussi un problème, surtout pour les jeunes ; en période de vacances scolaires, il n'y a plus un bus en circulation ! » D'où l'idée de l'itinérance, qui part également du constat de la disparition des lieux d'échanges sur le territoire. Les Cercles de paroles, les Cinés bla-bla ou encore les cafés philo qu'on appelle autrement « pour ne pas effrayer », sont autant d'actions menées par Les Arts en Boule. En outre, le Centre se réjouit d'avoir accompagné, depuis 2009, la création de plusieurs structures, en relation les unes avec les autres, telles que l'association « d'expression numérique » Takeshi yaz, Les R'montemps (arts de la rue) ou encore La tête sur les planches qui regroupe à elle seule une trentaine de jeunes répartis sur dix-huit villages. « Il n'y a pas de politique "pour les jeunes" sur ce territoire et ils n'ont pas l'habitude d'avoir de la place, indique Olivier Duchêne. À la rentrée nous allons travailler avec les jeunes... retraités qui émettent des demandes, en termes d'utilisation du matériel numérique, via la photo notamment... » De nouveaux champs d'action pour Les Arts en Boule qui persistent et signent dans un contexte politique peu favorable à l'idée qu'ils proposent de la vie du territoire. Mais ils restent persuadés que « ce ne sont pas les nouvelles idées qui avancent mais les détenteurs des anciennes qui disparaissent » !

■ **HÉLÈNE BUSTOS**
(TRANSRURAL)

Plus d'infos : www.artsenboule.com.

en bref

RECOURS

Suite à une décision de la Cour de justice de l'Union européenne datant de juin dernier, les ONG peuvent désormais la saisir pour demander le réexamen de législations européennes telles que les approbations, les lignes directrices ou les dérogations. Ce droit d'accès à la justice pour les ONG a été gagné, entre autres, grâce au *Pesticide action network Europe* qui revendique depuis 2008 la révision du règlement européen concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides dans l'alimentation. □

PAUPÉRISATION

Selon l'Observatoire des inégalités, un à deux millions de travailleurs disposent d'un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (fixé selon les conventions à 50% ou à 60% du revenu médian). Pour l'Observatoire, cette situation est due à la faiblesse des salaires, à l'utilisation croissante du temps partiel et au fractionnement des emplois (petits boulots, alternance de phases d'emploi et de chômage ou d'inactivité). □

LANGUE MORTE

Selon le Programme des Nations unies pour l'environnement, 8,4% des langues de la planète sont en train de disparaître, 17% sont en danger et près de 9% sont considérées comme vulnérables. Depuis 1950, 3,3% des langues parlées ont disparu. Cette perte serait en partie liée à la dégradation de l'environnement et à l'urbanisation de la planète qui menacent directement les peuples autochtones et donc la diversité linguistique. □

pêche

Libéraliser les échanges de quotas de pêche pour éradiquer la surpêche ?

Sur la réforme de la Politique commune de la pêche, les gouvernements peinent à s'accorder sur plusieurs points. Plongée dans les enjeux et propositions de cette réforme.



L'Union européenne tente de nous convaincre que « les mesures prises pour protéger les ressources ont souvent fait l'objet de contournements ou d'infractions plus ou moins graves. Ces infractions aux règles communes ont des conséquences importantes et multiples. Elles empêchent les politiques menées pour assurer la durabilité des activités de pêche d'atteindre leurs objectifs. Si toutes ces règles étaient respectées de manière rigoureuse, les problèmes de surpêche et de durabilité de la ressource seraient en train d'être résolus dans les eaux européennes »¹. Ana-

lyse édulcorée, car un rapport du 12 décembre 2011 de la Cour des comptes européenne² conclut que les 4,3 milliards d'euros du Fonds européen pour la pêche, censés favoriser la pêche durable, ont encouragé la surpêche. Manque de gouvernance, mesures inadaptées, règles et échéances floues, retards de mise en œuvre, contrôles limités des aides publiques et défaut de suivi des États membres... la Politique commune de la pêche (PCP) est un échec coûteux. À l'heure de la réformer, la Cour des comptes et les ONG en dressent un bilan négatif.

LE CONTEXTE

Dans les eaux européennes, près de 75 % des stocks halieutiques sont soit en limite maximale d'exploitation, soit en cours d'effondrement, soit déjà effondrés. La pêche s'assimile souvent à une « course au poisson » et l'idée que « un tiens tout de suite pour moi vaut mieux que deux pas grand chose demain pour les autres » domine, illustrant parfaitement la notion de tragédie des biens communs³. Cette mentalité se comprendrait peut-être de la part de la petite pêche artisanale, métier de plus en plus difficile, mais qui, bien souvent, gère un stock pillé par d'autres. Une immensité d'eau, une ressource réputée inépuisable, une forte demande des marchés... rien n'arrête l'insatiable appât du gain de certains opérateurs comme la grande distribution. Car la pêche, avant d'être un problème

technique, constitue bien un enjeu financier important (en 2009, 1,1 milliard d'euros de chiffre d'affaires et près de 23 000 emplois de marins en France métropolitaine). L'instauration des quotas de pêche en 1983 et les évolutions de la PCP continuent de favoriser nettement la pêche industrielle au détriment de l'artisanale. Depuis dix ans, dans le monde, un tiers des emplois de marins a disparu, provoquant des effets aussi directs que ravageurs sur les communautés littorales. En Islande, 428 entreprises de pêche ont fermé entre 2003 et 2007 ; depuis 2005, au Danemark, 35 ports de pêche ont perdu leur activité commerciale et 35 autres ont vu leur fréquentation diminuer de moitié.

DES PROPOSITIONS DE RÉFORME...

La réforme de la PCP, engagée en 2009, arrive dans sa phase finale en 2012. Parmi les propositions de la Commission, arrêtons-nous sur celle de « l'introduction obligatoire des Concessions de pêches transférables [CPT] ». Les CPT, déjà adoptées par le Danemark, s'apparentent aux Quotas individuels transférables (QIT), en vigueur aux États-Unis, par exemple. Dans le système de gestion des QIT, les quotas de pêche sont alloués aux professionnels (pêcheurs ou navires) et ces derniers ont la liberté de les louer, de les vendre ou de les acheter. L'imagination financière excelle dans la création de produits spéculatifs ! Dans QIT, la

1 - Bulletin Pêche et aquaculture en Europe n°51 (mai 2011) - Union européenne.

2 - À lire sur : <http://eca.europa.eu/portal/pls/portal/docs/1/10952743.PDF>

lettre « T » revêt une importance particulière : elle signifie « transférable » et donc mise sur un marché dans lequel seules les grandes entreprises peuvent offrir un prix élevé. Ce concept de QIT a engendré une course aux quotas et l'explosion de la spéculation. « *Les économistes tentent de se convaincre que les quotas se retrouvent toujours dans les mains des personnes les mieux habilitées à utiliser les stocks. Nous sommes en total désaccord pour la simple raison que l'aptitude à gérer un stock halieutique n'a rien à voir avec le fait d'avoir ou non de l'argent* », résume Arthur Bogason, pêcheur et membre de l'ONG Ocean2012.

... AUX MULTIPLES EFFETS PERVERS

Avec un tel système, si une espèce est capturée sans quota, il est possible d'en louer un. Le marché de la location des quotas est fondé sur la spéculation, fièvre naturelle qui touche une bonne partie de l'humanité, qui n'est pas sans conséquence sur le prix du poisson. Si la pêche est bonne, le cours du quota de poisson augmentera. Les quotas peuvent être détenus par des sociétés qui ne pêchent pas mais exploitent ces droits en les concentrant puis en les louant aux pêcheurs. N'est-ce pas susciter la tentation que d'allouer des droits « marchandisables » à une société qui ne les exploite pas ? Les esprits financiers toujours très affûtés n'attendaient pas une telle aubaine.

Aux dernières nouvelles, la Commission serait prête à revoir sa copie concernant les CPT, cette mesure ne faisant pas consensus au sein du conseil des ministres en charge de la pêche. Les CPT resteraient optionnels, mais deviendraient obligatoires au bout de huit ans pour les pays qui n'auraient pas réussi à résoudre le problème de surcapacité de leur flotte.

LE FUTUR DE LA PÊCHE

Comment justifier les 30 millions de tonnes pêchées chaque année pour l'alimentation animale et celle des poissons d'élevage quand un milliard d'humains ne mangent pas à leur faim ? Comment justifier que certains comportements alimentaires conduisent à l'extinction du thon rouge, de la morue, du requin ou des baleines ? Comment ignorer les recommandations des scientifiques ? Comment nous faire croire que l'on traite politiquement le sujet depuis des années en mettant en œuvre des règles qui aggravent la situation ? La souveraineté alimentaire est en jeu, mais tant que nous n'aurons pas sorti le dernier poisson de l'océan, il est à craindre que personne ne veuille être le premier

à changer de comportement sans contrainte. Sans un coup de frein brutal à certaines méthodes de pêche (industrielle, illégale...), nous aurons pillé les océans en cinquante ans.

■ PHILIPPE BENOIST
(CEDEPA)

3 - Ce phénomène économique décrit la façon dont la « rationalité économique » pousse des individus qui partagent un bien commun à le surexploiter. Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie 2009, disparue mi-juin, avait notamment travaillé sur cette question et sur comment l'action collective et l'auto-organisation pouvaient constituer une troisième voie, entre privatisation et gestion étatique.

A voir, sur le sujet :
Mettez fin à la surpêche !, de l'ONG Ocean2012 :
<http://vineo.com/42624619>.

TECHNIQUES DE PÊCHE ET DESTRUCTION DE LA BIODIVERSITÉ

Alors que le très attendu paragraphe concernant « *la protection et l'usage durable de la biodiversité en haute mer* » a été rayé de la déclaration finale du Sommet de la Terre Rio +20, la pêche en eau profonde continue d'entraîner la remontée de « captures accessoires ». Dans certains cas, la grande majorité des poissons capturés sont rejetés morts à la mer. Cette gabegie légale correspond, selon la FAO, à une perte de 20 à 30 millions de tonnes de produits de la mer par an, auxquelles on se gardera pudiquement d'ajouter la quantité importante de pêche illégale... En 2009, la Banque mondiale estimait à 32 milliards d'euros le manque à gagner économique, social et environnemental provoqué par la pêche « irresponsable ». Les navires raclent les fonds marins dans tous les sens plusieurs fois par an. Et quand le chalut ne suffit pas, on pêche à la dynamite ou au cyanure de potassium... Même si certaines pratiques sont désormais interdites en Europe, les scandales autour de la pêche concernent de nombreuses espèces : baleine, thon rouge, requins dont les pêcheurs tranchent les ailerons avant de les rejeter vivants en mer... Ces pratiques suscitent des réactions à la hauteur de leur caractère extrême, en témoigne l'engagement du militant Paul Watson, célèbre pour sa lutte contre la pêche baleinière, aujourd'hui emprisonné en Allemagne. Cet homme dont le Costa Rica demande l'extradition est considéré comme « dangereux », alors que les pilleurs des mers, non. Nos institutions sont complices de ceux dont la seule religion est le rendement financier maximum durable.

Comme pour les forêts primaires, nous avons tout ou presque à découvrir du milieu halieutique que nous sommes en train de saccager. La pêche aveugle ratisse aussi bien tortues, dauphins que les récifs coralliens, des écosystèmes très riches. L'épuisement des stocks rompt la chaîne alimentaire. Les habitats marins ne sont pas respectés : on ne saura jamais ce qu'ils recèlent et les progrès scientifiques dont l'Homme aurait pu bénéficier. Pour l'association de défense du milieu marin Bloom, qui vient de faire interdire une publicité dans laquelle le groupe Les Moustquetaires se vantait de pratiquer une pêche « durable », « *la pêche en eaux profondes est une arme de destruction massive* ».

À voir : « *Les dégâts de la pêche de grand fond* »,
www.dailymotion.com/video/xakjv5_les-degats-de-la-peche-de-grand-fon_news

en bref

CONTRE-POUVOIR

Plusieurs associations viennent de créer le « Rassemblement pour la planète » avec l'idée de mettre au goût du jour le lien entre santé et environnement. Le groupe entend aussi faire réviser le décret, publié en juillet 2011, modifiant les conditions d'agrément pour la protection de l'environnement (cf. TRI n°409). Un nouveau venu pour contrer l'influence de FNE ? □

HAUTE TENSION

La mobilisation contre la future ligne THT Cotentin-Maine, reliant la centrale nucléaire de Flamanville à la Mayenne, prend de l'ampleur au Chefresne. Le conseil municipal de cette commune de la Manche, située sur le tracé, a démissionné en signe de protestation suite à la brutale mise en garde à vue du maire, fervent opposant au projet. Fin juin, plusieurs manifestations anti-THT, ont été durement réprimées, une député écologiste de Bayeux se déclarant même « *choquée par ce déferlement de violence policière* ». □

SECONDE VIE

L'augmentation de la quantité de vêtements de mauvaise qualité et à bas prix, a des conséquences sur les filières de collecte et sur le marché des habits de seconde main. Pour les valoriser, le Relais, réseau proche d'Emmaüs, a développé une méthode innovante de recyclage : une fois triés, les vieux textiles en coton de trop mauvaise qualité sont transformés en laines d'isolation spécifiques au bâtiment. L'isolant, appelé Métisse, vient de recevoir l'aval du Centre scientifique et technique du bâtiment. □

SOCIÉTÉ

Le coton OGM ne tient pas ses promesses

Que ce soit en termes de rendement ou d'utilisation de pesticides, le coton transgénique n'est plus aussi performant que l'annonçaient ses promoteurs.

Les lanceurs d'alerte peuvent être satisfaits. Ceux qui, scientifiques ou citoyens, ont tiré la sonnette d'alarme quand les premiers organismes génétiquement modifiés (OGM) ont été cultivés en plein champ. Même si les cultures d'OGM continuent pour l'heure de progresser dans le monde (+8% en 2011), les semenciers ne peuvent plus se voiler la face : les OGM sont loin de tenir leurs promesses. C'est notamment le cas du coton Bt, développé pour produire une toxine bactérienne destinée à combattre certains Lépidoptères.

En Inde, dans l'État de l'Andhra Pradesh, la récolte 2011 de coton transgénique a été inférieure de moitié à celle de l'année précédente, sur les deux tiers de la surface cultivée. Ce coton est vulnérable, il a besoin de plus d'eau et d'engrais que le conventionnel. Alors que les paysans indiens le considèrent comme une plante plus solide et ont tendance à conserver les engrais pour les cultures vivrières, cette culture s'est avérée sensible à certaines bactéries pathogènes. Dans le même temps, les semences locales, qui pourraient constituer une voie de recours, ont disparu. De même, aux États-Unis, le coton Bt n'est plus si performant qu'an-

noncé. Selon le Cirad, le rendement stagne globalement et on assiste à une baisse de la rentabilité économique de cette culture¹. Ainsi, en quinze ans de culture de coton transgénique de « nouveaux » ravageurs sont apparus ainsi que des plantes adventices résistantes au glyphosate, un herbicide non sélectif. Les agriculteurs sont contraints de recourir à des pesticides classiques et de faire appel à de l'arrachage manuel des adventices. Mais, comme en témoigne une récente étude² réalisée en Chine et co-publiée par un chercheur de l'Inra, le lien entre culture de coton Bt et diminution de l'utilisation de pesticides reste un sujet débattu.

Ces différents retours d'expériences montrent que l'évolution des complexes parasitaires des cultures transgéniques est loin d'être connue. Cependant, les illusions diffusées par les promoteurs des OGM s'évanouissent peu à peu : dans nombre de régions, il faut réutiliser des pesticides sur ces cultures et, aujourd'hui, certains OGM n'apparaissent en définitive pas plus rentables que leurs homologues conventionnels.

Au Burkina Faso, les surfaces de coton transgénique reculent parce que sa culture est trop exigeante et sa fibre de qualité moyenne. En Amérique du Sud, en ce qui concerne le soja, les plantes adventices résistantes au glyphosate remettent en cause à la fois l'OGM et la pratique de la monoculture. Face à ce constat, les semenciers choisissent la fuite en avant et la mise au point de nouveaux OGM qui suppléeraient les insuffisances des premiers. Mais, avec le maintien de l'interdiction du maïs MON810 dans plusieurs pays européens et le retrait de la pomme de terre transgénique de BASF³, la lutte anti-OGM continue de marquer des points.

■ JEAN-MARC BUREAU
(FNCIVAM)

1 - Cahiers Agricultures – Volume 19, numéro 4, p292 – juillet-août 2010.

2 - Plus d'infos : www.inra.fr/presse/coton_bt_regulation_biologique.

3 - Voir TRI n°413.

Entreprendre collectivement en milieu rural



- L'entrepreneuriat collectif, c'est quoi ? II-III
- Faire « avec » ou faire « ensemble » III
- Réinventer la coopération agricole autour de la production IV
- Le statut ne fait pas le projet IV
- Une exploitation agricole atypique aux statuts classiques V
- Une coopérative d'intérêt collectif au service des arts de la rue VI
- Quand le collectif assure la reprise VII
- Échanger sur ses pratiques collectives VIII
- Bibliographie VIII

Entreprendre à plusieurs n'est pas une nouveauté. Qu'il s'agisse des coopératives agricoles, artisanales, des mutuelles ou des associations, diverses formes d'entrepreneuriat collectif ont, depuis longtemps, joué un rôle important dans l'économie des territoires ruraux. Cependant, de « nouvelles » formes organisationnelles et juridiques (coopératives d'activités et d'emploi, coopératives à multisociétariat...) ont vu le jour ; elles (re)mettent en cause la figure de l'entrepreneur individuel et la notion même de collectif qui semble s'élargir avec le développement, dans des domaines variés (agriculture, artisanat, services), d'entreprises impliquant différents acteurs du territoire. Ce dossier s'inscrit dans le cadre d'un projet inter-associatif (collectif !) sur « Les enjeux de l'entrepreneuriat collectif pour la création, le développement et la transmission d'entreprises en milieu rural » et se propose de dessiner un panorama du paysage des entreprises collectives en milieu rural. Un tel état des lieux a pour objectif de mieux cerner cette forme de l'entreprendre qui relève du champ de l'économie sociale et solidaire et qui, dans un contexte d'incertitude forte quant à l'efficacité des modèles économiques dominants, est pressentie comme prometteuse pour faire face aux aléas et contribuer à la création et à la transmission d'activités en milieu rural. ■

Les entreprises collectives présentent aujourd'hui des formes de renouvellement et suscitent un regain d'intérêt.

L'entrepreneuriat collectif, c'est quoi ?

Cap 44, Coopaname ou encore l'association Les Saveurs du Marais sont des entreprises que l'on peut qualifier de collectives. La première est une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui travaille à la promotion de l'agriculture paysanne en Loire-Atlantique, la deuxième est une Coopérative d'activités et d'emploi (CAE) francilienne qui compte plus de 500 entrepreneurs salariés qui œuvrent majoritairement dans le secteur tertiaire et la troisième, sous statut associatif, assure une activité de conserverie et de commercialisation pour des producteurs du Marais poitevin. Ces différentes initiatives présentent la caractéristique d'avoir une finalité sociale globale et d'être aussi au service des associés ou des gens y travaillant. Elles ont des statuts variés (cf. tableau), une dimension collective mais ne renvoient cependant pas à des concepts définis tels que « l'économie sociale » ou « l'entrepreneuriat social ». Ces entreprises se distinguent aussi d'autres catégories de phénomènes que les chercheurs (en sciences sociales et de gestion) considèrent comme

de l'entrepreneuriat collectif. Cyrine Ben Haïedh-Dridi, docteur en sciences de gestion, identifie dans la littérature de la discipline « entrepreneuriat collectif » plusieurs catégories dont une renvoie à un entrepreneuriat fruit du rapprochement entre sphères économique et sociale.

Dans une étude¹ réalisée en 2004 pour le gouvernement wallon, Jacques Defourny, directeur du Centre d'économie sociale de l'Université de Liège et Marie Spaey, à l'époque chargée de mission à la Fondation pour la solidarité, faisaient de la dimension collective des entreprises un facteur de divergence à plusieurs égards. « On pourrait même échelonner [les entreprises] sur deux axes, écrivaient-ils. Le premier représenterait la dimension collective des objectifs des entreprises [...]. Sur l'autre axe, la dimension collective serait mesurée par rapport au mode de fonctionnement interne de l'entreprise (participation quant à la gestion, partage des risques liés à l'entreprise...). » Tenter de définir l'entrepreneuriat collectif amène très rapidement à se poser la question des « différents degrés de collectif » (cf. ci-contre).

LA FORME COOPÉRATIVE EN ÉVOLUTION

S'il y a plusieurs statuts juridiques pour les sociétés coopératives (société anonyme, société à responsabilité limitée, par exemple), elles sont régies par le même principe « un associé, une voix ». En milieu rural, la forme coopérative la plus célèbre demeure probablement la coopérative agricole dont les origines remontent à la fin du XIX^e siècle. *L'économie sociale de A à Z*, « dictionnaire » réalisé par Alternatives Économiques en 2006², indique que « la coopération en agriculture est née de la mobilisation des syndicats agricoles pour réagir à la crise du phylloxéra qui décima les cultures en France. Le terme de syndicat agricole renvoie alors à des formes de coopératives d'achats, qui bénéficient de subventions de l'État pour faire face à cette crise. Parallèlement, des caisses solidaires locales se mettent en place, également soutenues par les pouvoirs publics, qui organisent des systèmes de prêts sans intérêt aux coopératives de transformation et de vente des produits agricoles, favorisant notamment la création de coopératives laitières et vinicoles. Ces caisses se fédèrent dans

LES PRINCIPAUX TYPES D'ENTREPRISES COLLECTIVES EN FRANCE

FORMES	LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE PRODUCTION	LES COOPÉRATIVES À MULTISOCIÉTARIAT : SCIC, SICA...	LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI	LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS	LES COOPÉRATIVES DE MISE EN COMMUN DE RESSOURCES
Principes et exemples	Les Scop sont des sociétés commerciales particulières qui développent leur activité dans le secteur concurrentiel mais sont des sociétés de personnes avant d'être des sociétés de capitaux	Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif fonctionnent comme les Scop avec des membres associés au capital de différentes natures : salariés, clients, bénévoles, collectivités, partenaires privés, etc. Les Sociétés d'intérêt collectif agricole (Sica), conçues à l'origine comme complémentaires des coopératives agricoles, ont obligation d'avoir des adhérents non agricoles	Les CAE proposent à des personnes désireuses de créer leur entreprise un statut d'entrepreneur-salarié, un cadre juridique pour tester et développer leur activité et un accompagnement (administratif et comptable notamment)	Le GE embauche des salariés et met leur temps de travail à disposition des membres du groupement (associations, entreprises...)	Parmi elles on peut trouver les coopératives agricoles, celles d'utilisation du matériel agricole (Cuma) ou encore des coopératives de consommateurs diverses et variées
Statut juridique et infos (non exhaustif...)	SA* ou SARL* dont les salariés sont les associés majoritaires www.les-scop.coop	SA* ou SARL* www.les-scic.coop	Scop de forme SA* ou SARL* dont les salariés sont les associés majoritaires. www.cooperer.coop	Le GE est une Association loi 1901, encadrée par le Code du travail www.ugef.fr	Associations, SA*, SARL*... Les sociétés coopératives agricoles ont un statut <i>sui generis</i> (ni civil, ni commercial)

* SA : SOCIÉTÉ ANONYME — SARL : SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE

les années 1920, donnant naissance au *Crédit agricole* [...]» Les auteurs précisent que la diversité du paysage des coopératives agricoles (qui sont plusieurs milliers en France) ne doit pas occulter le fait que 80 % du chiffre d'affaires global du secteur est réalisé par une trentaine de groupes coopératifs... Les coopératives de consommation (où les coopérateurs sont les clients) existaient déjà au XIX^e siècle, pendant que les Associations ouvrières de production évoluaient, non sans se heurter à différentes vagues d'opposition, pour devenir au XX^e siècle les Sociétés coopératives ouvrières de production (Scop). La loi du 10 septembre 1947 définit la coopérative comme un « *un groupement de personnes poursuivant des buts économiques, sociaux et éducatifs communs au moyen d'une entreprise dont le fonctionnement est démocratique et collectif* ». Très présentes initialement dans les métiers du bâtiment et de l'imprimerie, elles sont aujourd'hui plus de 2 000 en France réparties dans tous les secteurs, du BTP à la culture (cf. pVI), même si les trois principaux restent les services, la construction et l'industrie manufacturière avec respectivement 34 %, 27 %

et 19 % des emplois (source : Confédération générale des Scop - CGScop).

MODIFIER LE RAPPORT AU TRAVAIL

« Dans les années 1980, nous avons mis en place des formations dont l'ambition était de donner une base gestionnaire à tous les salariés, explique Michel Porta, ancien responsable de la formation et du lobbying à la CGScop. Nous nous sommes aperçus que le plus important était de permettre aux salariés de passer du rôle d'exécutant à celui de co-responsable, car le collectif ne va pas toujours de soi... » Car oui, les entreprises collectives remettent en question la figure de l'individu entrepreneur et celle du salarié, que ce soit sous d'anciens statuts (cf. pIV-V) ou en empruntant des formes plus récentes, comme celle de la SCIC (qui fête tout de même ses dix ans). « Trop souvent toute dimension collective est occultée dans l'approche de la création d'activités alors interprétée selon un cadre d'analyse relevant du libéralisme, écrivaient les sociologues Elisabetta Bucolo, Laurent Gardin et Jean-Louis Laville. [Reconnaître cette dimension collective] c'est s'oppo-

ser à l'interprétation ultra-libérale de l'initiative vue uniquement au travers de sa dimension individuelle et marchande. »¹

Dans un contexte économique tendu, l'entrepreneuriat collectif est porteur d'espoir, en tant que levier pour l'économie des territoires (cf. pVII). Pour Elisabeth Bost, auteure de *Aux entrepreneurs associés – La coopérative d'activités et d'emploi*, publié aux Éditions Repas (cf. pVIII), « la coopération n'est pas un dogme mais plutôt une pratique sociale qui naît d'une capacité de réaction des hommes et des femmes devant des injustices et des situations économiques insupportables ». Le regain d'intérêt pour cette forme d'entreprendre s'explique aussi peut-être par l'alternative qu'elle apporte en termes de gestion et du rapport au travail et entre travailleurs.

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

1 - *Entrepreneuriat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale* – cf. bibliographie, pVIII.

2 - *L'économie sociale de A à Z* – cf. bibliographie, pVIII.

Différents degrés de mutualisation existent au sein des coopératives.

Faire « avec » ou faire « ensemble »

« Juridiquement et socialement, vous êtes salarié de la coopérative [...] Professionnellement et économiquement, vous êtes autonome et responsable de votre activité »¹. C'est ainsi que se définissent les Coopératives d'activités et d'emploi (CAE), structures où chaque salarié est son propre patron tout en mutualisant collectivement des services (comptabilité, communication, etc.). Rassemblant 64 associations d'Ille-et-Vilaine du secteur de l'économie sociale, le groupement d'employeurs Gedes35² construit quant à lui des emplois à temps complet à partir des besoins d'emplois à temps partiel de ses membres.

Au-delà de cette mise en commun de « fonctions entrepreneuriales », certains mutualisent des biens matériels, des compétences et un capital financier pour créer et développer collectivement un projet économique. C'est le cas de l'Union des jeunes viticulteurs

récoltants³, dans la Drôme, qui a le statut de Société coopérative agricole d'exploitation en commun (Scaec). Cette structure originale réunit sur une même exploitation sept associés qui mettent en commun leurs compétences, des terres, leur matériel pour planter et cultiver les vignes, élaborer de la Clairette et la commercialiser, chacun étant plus spécialement responsable d'un secteur (viticulture, œnologie, vente...).

Mais entre une dimension collective où l'on fait « avec » (des entrepreneurs qui s'associent pour mutualiser des services) et une autre où l'on fait « ensemble » (un groupe d'individus qui co-portent un projet), il existe un gradient d'approche collective. Ainsi des entrepreneurs en CAE, en plus de partager des services communs, peuvent s'associer par domaine d'activité pour créer une offre globale sur un territoire, comme le fait Natura-Scop⁴ en Ardèche qui rassemble

23 entrepreneurs du secteur de la forêt (élagueurs, bûcherons, etc.). La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) auvergnate Combrailles durables⁵ réunit quant à elle au sein d'une même structure salariés, usagers et financeurs publics et privés pour mener à bien collectivement des projets de production locale d'énergie renouvelable. Souplesse, nature des associés et des capitaux, les différents statuts de l'entrepreneuriat collectif (association loi 1901, SARL, etc.) sont à adapter en fonction des projets collectifs portés.

■ MICKAEL CORREIA (TRANSRURAL)

1 - www.cooperer.coop.

2 - www.gedes35.fr.

3 - www.ujvr.fr et p6.

4 - www.natura-scop.org.

5 - www.combraillesdurables.fr.

La coopération de proximité autour de l'activité de production pourrait être une voie d'avenir pour le développement agricole.

Réinventer la coopération agricole autour de la production

Alors que le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer, il est plus que jamais essentiel de rendre les exploitations plus viables économiquement et plus vivables. À ce titre, la coopération agricole de production présente des solutions intéressantes en termes de maîtrise des coûts de production, de gestion du temps de travail, d'innovation mais aussi de transmission et d'installation. Elle peut être définie comme la mutualisation par des agriculteurs de tout ou partie de leurs stratégies de production (au travers du matériel, de la main d'œuvre, du foncier, des intrants, des bâtiments, etc.) et peut passer par la mise en place d'ateliers de transformation ou de points de vente collectifs.

Par la mutualisation de moyens (qui peut aller jusqu'à la mise en place de Coopératives

d'utilisation du matériel agricole [Cuma] intégrales) ou d'assolement en commun, la coopération peut entraîner la réduction des charges qui pèsent sur les exploitations. De même, l'organisation du temps de travail est devenu un élément essentiel pour des agriculteurs, notamment pour ceux qui commercialisent en circuits courts et mènent ainsi trois activités de front : produire, transformer et vendre. Par la mise en place de délégation de travaux, de groupements d'employeurs ou de banques de travail, la coopération apporte des solutions pour assouplir la charge de travail.

Alors que de nombreux chefs d'exploitation partent à la retraite en peinant à la transmettre, des jeunes (les « hors cadres familiaux » en particulier) ne parviennent pas à s'installer, notamment parce qu'ils n'arrivent pas à accéder au foncier. N'est-il pas temps de repenser

les schémas classiques de l'exploitation agricole ? L'exemple de sociétés coopératives de production d'autres secteurs ne serait-il pas transposable en agriculture ? L'existence sur le territoire national de quelques Sociétés coopératives agricoles d'exploitation en commun (Scaec) – cf. p.111, nous montre que oui, même si leur faible nombre invite à aujourd'hui engager un travail pour mieux caractériser la coopération agricole de production et en identifier les leviers de son développement.

■ **FABIEN VALORGE (FNCUMA)**

À noter : mardi 4 septembre 2012, la FNCuma organise à Paris, une journée de réflexion sur le thème : « Le territoire, nouveau champ de la coopération agricole de production ? » et mardi 4 décembre 2012, un colloque sur la coopération agricole de production. Informations et inscription : sabine.cochet@cuma.fr – 01 44 17 57 88.

Le statut ne fait pas le projet

Julien Labriet, chargé de mission à la Fnab¹, a mené une étude sur la gouvernance de groupements de producteurs bio.

Quelles étaient les motivations premières de cette étude ?

Julien Labriet : Notre étude a porté sur 18 structures de producteurs spécialisées dans le débouché restauration collective et organisées en associations, en Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), en coopératives ou en Groupements d'intérêts économiques. Un de nos objectifs était d'interroger le lien entre leur gouvernance interne et la mise en place d'un projet de territoire autour de la restauration collective et de l'alimentation. Il s'agissait, entre autres, de confronter au terrain les potentialités du statut SCIC qui permet de réunir dans une même structure et autour d'un même projet territorial, producteurs, transforma-

teurs, collectivités territoriales, distributeurs, consommateurs et salariés.

Quels sont vos constats suite à cette étude ?

J. L. : Un des premiers constats est une forte méconnaissance du statut SCIC de la part des élus : la moitié des SCIC interrogées n'avaient toujours pas de collectivités territoriales au sein de leur entité car elles rencontrent des difficultés à les mobiliser. L'autre constat, c'est le faible temps salarié au sein de ces SCIC qui est très contraint et mis en priorité sur le fonctionnement de la structure. Ce sont des organisations encore fragiles économiquement et qui ont beaucoup de petites commandes à gérer. Les SCIC ne peuvent ainsi pas bénéficier pleinement des potentialités de leur statut car la viabilité économique du projet prime au

détriment de l'animation territoriale, du portage politique. On assiste aussi à une déconnexion entre un temps économique demandant des décisions rapides (auxquelles vont répondre des acteurs réunis dans une entité de type « bureau ») et un temps plus long lié à l'animation interne à la SCIC.

Cela remet-il en cause la pertinence du statut SCIC ?

J.L. : Ces SCIC sont des structures en pleine croissance et qui cherchent à dégager du temps salarié pour animer le projet politique territorial, en s'adossant par exemple à un gros client pour avoir moins de travail lié aux petites commandes. Je suis persuadé que ce statut reste le schéma idéal pour, à l'échelle territoriale, faire société autour de l'alimentation et intéresser directement les collectivités locales au développement de l'agriculture et du territoire.

■ **PROPOS RECUEILLIS PAR MICKAËL CORREIA (TRANSRURAL)**

¹ - Fédération nationale d'agriculture biologique.



Les sept membres de l'EARL Lait-Co-Pain.

Entre activités agricoles et accueil d'enfants atteints d'autisme, Lait-Co-Pain rassemble sept jeunes installés sur une exploitation audoise.

Une exploitation agricole atypique aux statuts classiques

« *Aucun de nous ne s'imaginait seul sur sa ferme!* », raconte Carole Nèanne du collectif Lait-Co-Pain. Telle était l'une des motivations premières pour s'installer à six (un septième les rejoindra au cours de l'aventure) à la Ferme de l'Éole vert, à Labécède-Lauragais dans l'Aude. Au fil des soirées et des années, leur projet agricole en polyculture-élevage s'est affiné et, courant 2006, ils s'essayent en s'installant sur une exploitation. Malgré un premier échec, le pied est mis à l'étrier : « *Nous avons un profil inhabituel pour les instances agricoles mais l'animateur de l'Adéar¹ de l'Aude nous a fait rencontrer un couple d'agriculteurs voulant lâcher du lest sur leur exploitation de 60 hectares. Au fur et à mesure, la confiance s'est établie avec les propriétaires et nous avons débarqué à six en 2007* », témoigne Melinda Tailfer membre du collectif. Ils passent alors une année à rénover ou à construire les bâtiments nécessaires et à s'installer « administrativement » avant de démarrer, en 2008, l'activité agricole.

« *Chacun était formé précédemment à l'agriculture de façon plus ou moins formelle que ce soit à travers une formation de berger, de vacher ou en boulangerie*, déclare Carole Nèanne. *Quatre d'entre nous ont demandé la Dotation aux jeunes agriculteurs (DJA)².* » Gwenaëlle, une des associées au projet, est éducatrice avec une formation spécialisée pour les personnes atteintes d'autisme ; elle a voulu

continuer son activité d'accompagnement, en utilisant la ferme comme support d'accueil. Elle crée alors l'association Accueil vert et son propre poste de salarié. Depuis, sept enfants passent leurs fins de semaines et/ou leurs vacances au sein de l'exploitation, tout au long de l'année.

Pour ses activités agricoles, (blés anciens, élevage de races de vaches rustiques et de chèvres, pain au levain, produits laitiers, maraîchage...), Lait-Co-Pain a opté pour un statut « classique » dans le monde agricole : l'Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL). « *Cela devait au départ nous permettre d'intégrer l'activité d'accueil d'enfants atteints d'autisme*, précise Melinda Tailfer. *L'EARL autorise une activité annexe non agricole mais qui ne doit pas dépasser 30% du chiffre d'affaires.* » « *Ce n'est pas forcément le statut idéal au final mais il reste le plus adapté pour l'instant* », rajoute Carole Nèanne.

Pour la gestion de la ferme, un référent et un à deux adjoints ont été désignés par le collectif pour chaque atelier et, tous les lundis, les sept associés se réunissent pour gérer les activités de production et de vente, les orientations financières, faire un point trésorerie, etc. Certains, comme Melinda Tailfer, s'occupent plus de la communication-vente, d'autres de la comptabilité ou de l'entretien du matériel. Au niveau de l'EARL, chacun a apporté 5000 euros au départ et tout est mutualisé à sept : les DJA, l'achat de maté-

riel agricole ou le loyer professionnel payé aux propriétaires. « *En termes de revenus dégagés, nous sommes sur un schéma d'égalité même si nous n'avons pas des salaires mirobolants*, raconte Carole Nèanne. *On cherche à se rapprocher d'une comptabilité analytique pour savoir combien dégage et coûte chaque poste. Cela permet de responsabiliser chacun sur son atelier et de se réorienter ou ajuster si besoin. Certains ateliers sont plus faciles à démarrer financièrement, mais ce n'est pas pour autant que l'un a plus voix au chapitre que l'autre!* » « *Des tensions ? Il y en a parfois et heureusement qu'il y en a ! Vivre en collectif amène plein de choses positives, mais aussi des rapports humains parfois difficiles* », souligne Melinda Tailfer.

Et l'ancrage territorial dans tout ça ? Melinda Tailfer et Carole Nèanne sont unanimes : « *Aucun de nous ne vient du pays et il y en a toujours qui s'interrogent sur nous, mais il y a du respect mutuel et de l'entraide agricole même si nous restons atypiques. Nous sommes toujours invités chez quelques agriculteurs du coin : on se met alors tous autour de la table, avec nos différences.* »

■ MICKAËL CORREIA (TRANSRURAL)

¹ - Association pour le développement de l'emploi agricole et rural.

² - Aide financière de l'État pour soutenir le démarrage de l'activité agricole.

Retour sur le parcours de La Cellule, coopérative qui réalise et accompagne des projets artistiques de rue.

Une coopérative d'intérêt collectif au service des arts de la rue

« La Cellule est une structure atypique dans le paysage de la culture : une boîte à outils pour l'art dans l'espace public ». C'est ainsi que Laurent Kilani, gérant de La Cellule, décrit cette Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Installée dans le Gers, elle travaille sur l'ensemble de la chaîne de production des métiers des arts de la rue, en France et à l'international. La Cellule rassemble aujourd'hui 25 membres (techniciens, monteurs de chapiteaux, professionnels de l'ingénierie culturelle, etc.) qui agissent auprès de collectivités locales, de théâtres, voire d'équipes artistiques, pour organiser des manifestations de A à Z ou juste intervenir sur un élément de la chaîne.

DE L'ASSOCIATION À LA SCIC : UN CHEMINEMENT PROGRESSIF

« La Cellule est née d'une évidence. On a simplement créé une identité commune et formalisé un réseau de personnes qui travaillaient déjà ensemble », raconte Laurent Kilani à l'origine, en 2002, de la création de l'association La Cellule. L'idée centrale était que chacun puisse faire son métier et défendre ses valeurs dans un environnement de travail collectif agréable. L'association a permis de formaliser un cadre pour ses membres qui se retrouvaient autour de qualités professionnelles et relationnelles.

« Deux ans plus tard, la deuxième mutation de La Cellule est amorcée à partir d'une réflexion sur ce que les membres veulent ou ne veulent pas faire », indique Laurent Kilani. Ce fut un passage important pour resserrer le groupe. Le projet doit devenir l'entreprise de chacun et chacun doit se retrouver dans le projet collectif ». Un travail sur la communication est alors engagé pour créer un visuel qui ressemble au groupe et lui permette d'être identifié auprès des institutions.

En 2007, La Cellule entame sa troisième mue en partant du constat que le statut associatif n'est plus adapté. D'une part, le chiffre d'affaires croît et le groupe ne souhaite pas faire porter la responsabilité de la gestion sur les administrateurs de l'association. D'autre part, les professionnels de la culture de La Cellule assument faire parti du champ économique, tout en relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire. Rapidement, la proposition de basculer vers un système coopératif émerge. Pour Laurent Kilani : « La société coopérative de production se prête bien au groupe composé d'artisans de la culture, sur le modèle des compagnies. La spécificité du statut de SCIC répond au souhait d'associer autour du projet des filières d'activités au service de l'art dans l'espace public, des acteurs salariés, des bénéficiaires et des contributeurs (dont les collectivités locales) ». Toutefois, pour que chacun arrive à trouver sa place dans le projet collectif, trois ans seront nécessaires pour écrire les statuts et formaliser le processus. La SCIC La Cellule voit alors le jour en 2011.

DE LA DIFFICULTÉ D'ÊTRE ATYPIQUE ET INNOVANT

Cependant être reconnu et soutenu en tant que SCIC n'est pas si simple ! Au moment de la déclaration du passage en SCIC, La Cellule doit faire face à une administration dubitative par méconnaissance du statut. Aujourd'hui, la structure est bien identifiée et même régulièrement invitée à témoigner. Mais son caractère innovant et atypique a favorisé la baisse voire la disparition des subventions qu'elle recevait sous statut associatif alors qu'une SCIC est une société commerciale qui peut bénéficier de subventions publiques. Les élus et techniciens, par manque de formation sur ce statut, restent frileux et peinent encore à s'approprier le projet. Bien



Le Jardin des Délices est une balade artistique organisée par La Cellule à Lombez (32).

qu'autonome à plus de 90 %, la structure qui mobilise annuellement 100 à 120 salariés par intermittence a pourtant besoin d'un coup de pouce financier.

Une réflexion est même engagée pour étudier l'opportunité de changer de territoire, La Cellule intervenant dans un périmètre bien plus large que son département de domiciliation. Mais, si le caractère innovant et atypique est une complexité à gérer, il constitue également la force de La Cellule qui est, comme le résume Laurent Kilani, « avant tout une histoire de rencontres ».

■ AUDE TORCHY (AFIP)

En savoir plus sur La Cellule :
www.lacellule.fr – 05 62 65 31 42.

Le laboratoire Bioval, installé à Tonay-Charente en Charente Maritime, est spécialisé dans les analyses alimentaires et environnementales. Fin 2010, il est passé du statut de Société à responsabilité limitée à celui de Société coopérative de production (Scop). Entretien avec Céline Boyer, salariée associée et actuelle gérante de la Scop.

Quand le collectif assure la reprise

Pourquoi le laboratoire a-t-il changé de statut ?

Céline Boyer : Bioval a été créé au début des années 1990 par des biologistes, à Blaye en Gironde. En 1998, il a été délocalisé à Tonay mais le gérant, M. Huchon, poursuivait ses nombreuses activités sur Blaye. C'était un homme assez pris et nous avions de fait une certaine autonomie. En 2009, M. Huchon a annoncé sa volonté de prendre sa retraite et la question de la transmission du laboratoire de Tonay s'est posée. Comme dans d'autres secteurs d'activité, il y avait un risque de reprise par une structure plus importante, des laboratoires départementaux ou nationaux, et le maintien des quatorze postes n'aurait pas été assuré. L'idée de passer en Scop est venue d'un des salariés et nous avons alors commencé à y réfléchir. M. Huchon n'était *a priori* pas contre étudier cette possibilité.

Comment le changement s'est-il fait au niveau de l'entreprise ?

C. B. : Les discussions entre les salariés et avec les actionnaires se sont déroulées sur l'année 2010. Nous avons été accompagnés par l'union régionale des Scop de Poitou-Charentes qui nous a beaucoup aidé dans le montage du dossier et dans les démarches pour l'obtention d'une bourse régionale. Et puis, en interne, il a fallu convaincre... La nouveauté fait souvent peur et nombre de tensions et de réactions vives lors des réunions entre salariés sont à mettre sur le compte d'une certaine appréhension. Il a fallu comprendre et faire comprendre le système. Au final, neuf des quatorze salariés ont décidé de devenir associés. Un second volet a concerné les négociations avec les actionnaires, sur le prix notamment. Au final, le rachat s'est monté à 35 000€ [apportés en partie par les salariés associés, un emprunt et 18 000€ de bourse régionale]. Les action-

naires n'ont pas gagné d'argent dans cette opération mais ils avaient compris l'importance de conserver une petite structure réactive comme la nôtre dans un territoire où garder des emplois est un enjeu plus que d'actualité. Néanmoins, jusqu'à la signature du protocole le 12 décembre 2010, nous avons craint leur rétractation...

Quels facteurs ont, selon vous, contribué à la réussite du passage en Scop ?

C. B. : Cette transition s'est inscrite pour nous dans la continuité. Nous étions déjà relativement « indépendants ». Je pense que

le vrai point de départ de notre réussite réside dans l'implication des salariés dans leur travail, qui préexistait au passage en Scop. Les postures des salariés n'ont pas radicalement changé et, aujourd'hui, après plus d'un an de fonctionnement, la réticence des salariés non associés est levée. L'ouverture de l'ancien dirigeant à ce projet et l'accompagnement dont nous avons bénéficié ont aussi contribué à ce que tout se passe bien.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR HÉLÈNE BUSTOS
(TRANSRURAL)

Ne pas être cantonné à un rôle réparateur

Dans la rubrique « Idées reçues sur les Scop », la Confédération générale des Sociétés coopérative et participatives (CGScop) place en deuxième position celle selon laquelle « [le passage en Scop] c'est pour sauver les entreprises en difficulté ». Elle détaille ensuite : « Sur les quelque 200 Scop créées chaque année, moins de 5% sont issues de redémarrages d'entreprises en difficulté. La très large majorité des créations de Scop sont des nouvelles entreprises ou des entreprises transformées en Scop à la suite du départ à la retraite du dirigeant fondateur. » Sans aller jusqu'à citer celui des milliers de travailleurs argentins qui, depuis la crise qu'a connue leur pays à partir de 2001, ont pris possession de leur outil de travail, les exemples sont nombreux en France. « Pendant la période de dépression économique des années 1930, beaucoup de petites et moyennes entreprises en difficulté ont été transmises aux salariés quand les patrons n'étaient pas trop bloqué "socio-politiquement" », indique Michel Porta, ancien responsable de la formation et du lobbying à la CGScop. « Cependant, s'empresse-t-il d'ajouter, on aurait tort aujourd'hui de considérer que la coopérative est fille de la nécessité ! »

Elisabeth Bost note dans l'introduction de son ouvrage *Aux entrepreneurs associés* (cf. bibliographie) : « L'histoire politique a toujours considéré la coopération comme une simple adaptation du système, jamais comme un véritable projet de changement de société, ambition qu'elle s'était pourtant donnée au XIX^e siècle. » Les entreprises collectives comme les Scop et, plus généralement, les acteurs du champ de l'économie sociale et solidaire, souhaitent sortir de la case « soin palliatif de l'économie marchande » dans laquelle elles sont si souvent placées. Oui, ces initiatives répondent à des besoins peu ou pas couverts par l'économie de marché (notamment dans le secteur des services), mais elles proposent aussi (et surtout ?) une redéfinition de la relation au travail qui peut-être pour chacun et pour tous source d'épanouissement et d'émancipation.

Le réseau Repas réunit de façon informelle depuis plus de quinze ans une trentaine d'entreprises collectives et d'associations.

Échanger sur ses pratiques collectives

Qu'est-ce qui peut réunir une filature ardéchoise de laine produite localement, une ferme d'accueil franc-comtoise, une entreprise de construction en bois dans la Creuse ou encore un éco-camping dans les Deux-Sèvres ? Créé en 1994, le Repas¹, Réseau d'échanges et de pratiques alternatives et solidaires, rassemble une trentaine de « structures économiques caractérisées par des pratiques coopératives, autogestionnaires ou collectives ». Pour Tanja Wolf, membre du Repas et salariée de la filature coopérative Ardelaine, « le Repas se reconnaît dans ce qu'on peut appeler le "faire ensemble", la coopération ou l'autogestion, le développement local. On ne veut pas être dans la modélisation ou l'idéologie : nous sommes avant tout des structures où l'homme détient et contrôle lui-même l'outil de travail, certaines d'entre elles pratiquant même une égalité dans les rémunérations ».

Se voulant « un réseau informel, sans structure, sans permanents, avec une communication directe entre les acteurs », Repas mutualise les pratiques mises en œuvre au sein des entreprises membres à travers notamment deux réunions annuelles destinées à questionner leurs expériences, le tout de façon « horizon-

tale et évolutive ». « On confronte nos pratiques sur des sujets différents chaque année tels que l'argent, l'organisation du travail, la gestion de conflit ou la formation. Face à ces problématiques que vivent quotidiennement chacune de nos structures, il y a des réponses très diverses entre par exemple une jeune coopérative de cinq salariés et Ardelaine, qui a déjà trente ans d'existence et près de 45 salariés », témoigne Tanja Wolf.

ÊTRE DANS LE « FAIRE »

Si pour le Repas « le P pour "pratiques" est peut-être le mot le plus important », les échanges ont pour but d'expérimenter « de nouveaux rapports au travail, des comportements financiers plus éthiques et plus humains, de nouvelles relations producteurs-consommateurs et des présences engagées sur nos territoires ». Le réseau déclare appartenir à l'économie alternative et solidaire en réaction à l'économie sociale et solidaire qui, d'après Tanja Wolf, « rassemble notamment de très grosses structures comme les mutuelles, pas toujours très innovantes... Nous essayons de notre côté d'innover dans de petites structures et de créer des projets de développement local originaux ».

Depuis 1997, le Repas organise aussi un compagnonnage alternatif (cf. TRI n°414) au sein du réseau trois mois par an. Les entreprises mutualisent l'accompagnement des compagnons qui alternent entre immersions individuelles, groupes d'action et regroupements collectifs. Selon Tanja Wolf, « comme nous sommes constamment la tête dans le guidon, il s'est posé la question de comment transmettre nos expériences. On a alors décidé d'ouvrir nos entreprises en se disant que la rencontre était déjà en soi un témoignage. Ensuite, en 2003, nous avons créé une maison d'édition : c'est une autre façon pour nous de témoigner ! » Les éditions Repas², avec la collection Pratiques utopiques, met ainsi en valeur les différentes expériences du réseau via des livres comme Scions... travaillait autrement, sur la scierie limousine Ambiance bois pour « encourager ceux qui sont insatisfaits du monde dans lequel ils vivent à faire le pas vers d'autres possibles ».

■ MICKAËL CORREIA
(TRANSRURAL)

1 - www.reseautrepass.free.fr.

2 - <http://editionsrepas.free.fr>.

Bibliographie

□ Aux entrepreneurs associés – La coopérative d'activités et d'emploi
Elisabeth Bost – Éditions Repas – avril 2011.

□ L'économie sociale de A à Z
Alternatives Économiques – Poche n°22 – janvier 2006.
Consultable sur : [www.alternatives-economiques.fr/l-economie-sociale-](http://www.alternatives-economiques.fr/l-economie-sociale-de-a-a-z_fr_pub_223.html)

[de-a-a-z_fr_pub_223.html](http://www.alternatives-economiques.fr/l-economie-sociale-de-a-a-z_fr_pub_223.html) et disponible à l'achat en version électronique.

□ Entrepreneuriat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale
Étude réalisée par la Fondation pour la solidarité pour le vice-président du Gouvernement wallon, chargé

de l'économie, de la recherche et des technologies nouvelles. Elle a été coordonnée par Marie Spaey (chargée de mission), sous la direction de Denis Stokkink (président de la fondation), en collaboration avec Miquel Bouzas (stagiaire de la fondation) – mars 2004 – téléchargeable sur : www.pourlasolidarite.eu/IMG/pdf/Cahier3_entrepreneuriat_collectif.pdf.

Ce dossier a été réalisé avec le soutien de l'Afip et en partenariat avec les membres du projet sur l'entrepreneuriat collectif en milieu rural conduit dans le cadre du Réseau Rural Français par : l'Afip, la CGScop, la Coboof, la Fadear, la FFCGA, la FNCivam, la FNCuma, la Fnab, l'InterAfocg, le MRJC et le Réseau des boutiques de gestion.

en bref

ANTI-VIANDE

« Un bras d'honneur aux efforts, au bon sens, à la tradition culinaire française et au travail passionné de milliers d'éleveurs. » Tels sont les mots virulents du président de la FNSEA, dans une lettre adressée il y a quelques semaines au PDG de la Sodexo, leader français de la restauration collective. En cause, une campagne « développement durable » pour laquelle la Sodexo avait imprimé des affiches indiquant : « La production d'un kilo de viande de veau pollue autant qu'un trajet automobile de 220 km »... □

MAGUILLE DANS LE GAZ ?

Fin mai, GDF-Suez a signé un accord avec la FNSEA portant sur le développement de la méthanisation afin, dixit le gazier, de « participer avec le monde agricole à des projets d'ancrage territorial ». Un mois plus tard, GDF-Suez inaugurerait une centrale de méthanisation en Seine-Maritime avec Sofiprotéol, dont le président n'est autre que Xavier Beulin... La centrale couvrira 62 % des besoins en vapeur d'eau d'une filiale de Sofiprotéol et l'électricité produite sera revendue à EDF. □

ÉCO ?

Le premier « centre commercial éco-responsable d'Île-de-France », Éco-Sol, ouvrira en novembre prochain à Limeil-Brévannes (94). Le lieu accueillera une épicerie proposant des produits bio ou issus de l'agriculture raisonnée locaux, un café, un jardin et un salon de coiffure, tous étiquetés « solidaire ». Les détenteurs d'une carte délivrée par les services sociaux bénéficieront de réductions et Éco-Sol aura le statut d'Atelier et chantier d'insertion. □

alimentation

Maisons de l'alimentation : les acteurs ne comptent pas pour du beurre

À Rodez, le projet de Maison de l'alimentation entrera dans sa phase opérationnelle d'ici fin 2012.

« Développer les liens entre les acteurs du territoire au service d'une alimentation responsable et durable ». Tel est l'objectif prioritaire et ambitieux que s'est fixé l'Établissement public local (EPL) d'enseignement agricole La Roque, porteur d'un projet pilote de Maison de l'alimentation¹. Issues de réflexions initiées en 2010 par le ministère en charge de l'agriculture dans le cadre du Programme national pour l'alimentation, les Maisons de l'alimentation doivent permettre « d'informer, de débattre et de construire des projets liant agriculture et alimentation ». L'établissement ruthénois, dont la proposition a été sélectionnée par le ministère, a animé, en amont de la construction du projet, une large concertation entre les professionnels concernés, les collectivités locales, les représentants de la société civile, les administrations et les établissements d'enseignement. De cette démarche est ressorti le besoin de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble. Il s'avère en effet que les acteurs du monde agricole et de l'alimentation ne se côtoient pas forcément sur les territoires, même si certaines actions, autour des circuits courts par exemple, entraînent parfois des rapprochements.

ENTRÉE EN CHANTIER

Aujourd'hui, le programme d'actions envisagé pour meubler cette Maison de l'alimentation se décline en quatre groupes de travail : alimentation de proximité, santé et respect de l'environnement, patrimoine ali-

mentaire et sensibilisation-éducation à l'alimentation. Même si les actions concrètes ne sont pas encore amorcées, les modalités d'intervention prévues favoriseront les rencontres, les débats, la mise en relation... Pour Armelle Molinier, salariée de l'EPL La Roque et animatrice du projet, il s'agit « de montrer la plus-value de cette démarche qui tient principalement dans la circulation de l'information, la mise en relation et le décloisonnement entre les acteurs. » Mobiliser l'ensemble des structures dans la durée est également un défi à relever, certains souhaitant passer directement à l'opérationnel alors que du temps est nécessaire pour couler les fondations d'un partenariat solide. La prochaine tranche de formalisation de cette Maison de l'alimentation sera la création d'une association qui aura pour mission de définir précisément les actions à conduire.

Pour le moment, à l'échelle nationale, seuls deux projets de Maisons de l'alimentation (La Roque et à la Bergerie nationale de Rambouillet) ont été retenus par le ministère qui peine à recenser le nombre d'initiatives semblables en région (10 à 30 autres structures seraient en cours de constitution). Ce dernier souhaite aller vers une « labellisation » de ces Maisons, pour favoriser leur identification. Cependant, le référentiel proposé devra nécessairement conserver une certaine souplesse afin de pouvoir s'adapter à chaque réalité territoriale.

■ ALEXANDRA VILLARROEL (AFIP)

1 - www.legta.laroque.educagri.fr.



agriculture

Des boulangers hors cadre en Pays de Caux

Christophe Riaux et Emmanuelle Lavocat produisent du pain au levain bio, vendu en circuit court. Une installation atypique en Seine-Maritime.

Ce mercredi, comme trois fois par semaine, Christophe Riaux et Emmanuelle Lavocat se mettent à l'œuvre tôt le matin pour pétrir avec application la farine, l'eau et le levain qui donneront la fournée de pain du jour, cuite au feu de bois. Installés dans le fournil du Moulin de l'Arbalète, à Saint-Maclou de Folleville (76), ces deux jeunes boulangers produisent depuis un an du pain au levain bio qu'ils vendent en circuit court. Adossés à des distributions dans une Amap de la région rouennaise ou sur des marchés de plein air ainsi qu'au fournil, ils produisent une sélection de pains que les membres de l'Amap commandent et règlent à l'avance. Dans un département tourné massivement vers l'agriculture industrielle et d'exportation, qui héberge par ailleurs l'Institut national de la boulangerie-pâtisserie (INBP), l'une des écoles de boulangerie-pâtisserie les plus réputées de France, cette initiative a de quoi détonner.

Emmanuelle Lavocat et son compagnon ont découvert la Seine-Maritime pendant leurs études. Ils ont décidé de faire leur place dans ce territoire où très peu de boulangers proposent du pain au levain, biologique.



POLYCULTURE

Si Christophe Riaux ne cache pas les difficultés que lui et sa compagne rencontrent encore à se verser un salaire mensuel, ils parlent tous deux avec passion de la singularité de leur métier et de leur entreprise originale. En dépit des discours commerciaux de la boulangerie classique, dont la baguette « tradition » constitue le produit phare, le jeune artisan perçoit de moins en moins la dimension artisanale de la boulangerie dite de tradition française. À la « monoculture » des pains classiques, élaborés à partir d'un seul type de levure et d'additifs, il oppose l'image de la « polyculture-élevage » pour définir le levain, qui se caractérise par une multitude de micro-organismes. Ces derniers confèrent au pain un goût riche et prononcé, une meilleure qualité nutritionnelle et une conservation plus longue.

C'est au cours de leurs études à l'INBP, pour obtenir le CAP boulanger donnant l'autorisation de vendre du pain, que Christophe Riaux et Emmanuelle Lavocat découvrent la Seine-Maritime. Ils décident alors de faire leur place dans ce territoire où très peu de boulangers proposent du pain au levain, avec l'ambition de se fournir en farine biologique produite localement. Un vrai pari en Haute-Normandie, pourtant région fortement productrice de céréales, où de nombreux moulins ont fermé en même temps que les capitaux et les structures se sont concentrés. Engagés avec trois fois rien en poche pour leur entreprise et à la recherche d'un four à bois, les deux artisans furent ravis de découvrir le Moulin de l'Arbalète, un des derniers moulins anciens du département qu'il est encore possible de visiter. Ils y louent le fournil, dans le

cadre d'un bail précaire, à terme en avril 2013 ; « on ne peut pas encore constituer de fond de commerce valorisable », regrette Christophe Riaux sur ce point. Sans lourd investissement financier à rembourser, mais « avec beaucoup d'investissement personnel ! », les deux boulangers d'un nouveau genre ont pu s'installer rapidement. Mais l'offre en produits biologiques peinant à se développer dans le département, les pains du fournil de l'Arbalète passent parfois inaperçus sur les marchés. Il reste donc un bon bout de chemin à Emmanuelle Lavocat et Christophe Riaux pour qu'ils trouvent leur clientèle. Les pains chauds tout juste sortis du four y contribueront sans aucun doute.

■ CHRISTOPHE TRÉHET

Contact :
fournil.de.l.arbalète@gmail.com.



culture

Mettre tous « Les arts dans le même panier »

Ce festival « agri-culturel », itinérant et solidaire, fait appel au micro-mécénat.

« créer des ponts entre l'agriculture et la culture, considérer les atomes crochus qui peuvent exister entre paysans et artistes, croire au rapprochement de ces deux mondes qui ont tant de points communs ».

AGRI'CULTURE

L'alliance est réussie pour l'étape à la ferme Pierre Vieille² à Cornillac, où les exploitants, Laurence Montalhuc et Guillaume Maillard, récidivaient dans l'accueil du festival. Membres du Civam de Noyons « Senteurs et Saveurs », l'accueil d'activités culturelles est l'occasion, pour eux, de faire vivre leur lieu de vie et de travail, mais aussi de faire connaître leurs productions. Installés en agriculture biologique, leurs activités sont multiples : culture de plantes aromatiques, vergers, petit épeautre, lentilles et pois chiches, mais aussi activités touristiques (randonnées avec des ânes et camping à la ferme). Pour lier « artistes de la terre et artistes de l'esprit », la ferme Pierre Vieille a notamment proposé une balade contée à propos des ânes, mais aussi des repas locaux et de saison dont certains des ingrédients avaient parcouru seulement quelques pas ! Du côté des artistes, le festival est l'occasion de changer de regard, pour s'adapter à des décors singuliers. Une grange un peu basse et quelques bleus pour les cinq mètres du mât chinois de Moïse, évadé de la compagnie Galapiats. Un champ de plantes aromatiques et un distillateur figurant une centrale nucléaire comme décors pour le clown La Grande Verdure et sa dissertation sur l'influence de la musique classique sur les plantes vertes ou pourquoi les américains ont fait sauter Tchernobyl. Et lors du repas, « un air de flûte pour faire pousser les salades », histoire de parfaire l'alliance entre culture et agriculture.



A la ferme Pierre Vieille, une des étapes du festival 2012, le clown La Grande Verdure a disserté.

Quatre week-ends succésifs et festifs, dans quatre fermes en Drôme, Ardèche et Vaucluse, à la découverte de circuits courts agricoles et culturels. C'est le concept du festival « Les arts dans le même panier », organisé pour la deuxième année consécutive par l'association Court-Cir'QI¹ (cf. TRI n°389). Après Caracoles de Suc (07) et juste avant la ferme de la Coupe d'Or (84) et le Petit Lierne (26), le festival a fait étape à la ferme Pierre Vieille en Drôme Provençale. Dès l'entrée, le ton du festival est annoncé : transparence du budget et prix libre. Dans la caravane aux couleurs de l'association, les bénévoles sont là pour expliquer la démarche du festival. « Nous souhaitons rémunérer artistes et paysans pour leurs productions respectives de manière

décente. Pour cela, nous comptons sur le soutien financier du plus grand nombre grâce au micro-mécénat. » Un peu plus loin, nous retrouvons le stand de Court-Cir'QI et les cartes postales « Le micro-mécénat pour Les arts dans le même panier, j'y crois ! ». Au dos, il suffit d'indiquer ses coordonnées et de glisser la carte accompagnée d'un chèque dans la boîte aux dons du festival. Ainsi, plutôt que de courir après les subventions, l'association a fait le choix d'un appel aux dons ouvrant droit à réduction fiscale. « Un financement citoyen et solidaire pour résoudre l'équation funambulesque : rémunération des artistes et organisation cohérente du festival (approvisionnement local) », explique Pierre Dodet, le président de l'association Court-Cir'QI. Fondée en 2009, l'association vise à

1 - www.courtcirqi.com.

2 - www.pierre-vieille.com.

■ HUGO BARTHALAY
(MRJC)

Semer des graines de rencontre avec l'Art O'Soir

Le Château de Sanzay, dans les Deux-Sèvres, accueillait en mai dernier la deuxième édition d'Art O'Soir.

Retour sur ce festival à la démarche artistique originale.

Entrez sous le baldaquin et laissez-vous aller à la poésie ; un sol moelleux, des trompettes fleuries, des bougies et des livres vous y attendent... Vous entendez là-bas, dans la tour, des gens qui chantent ? On ne les voit pas, ils sont derrière les rideaux, dans le vidéomaton ! Avant eux, certains y ont trinqué, des enfants ont récité des poèmes, d'autres déclamé des textes. La caméra a réveillé vos talents d'artistes ? Poursuivez avec du théâtre d'improvisation et en voiture pour vous mettre dans la peau d'un chauffeur de taxi alcoolique, d'une jeune mariée en proie au doute, d'un échappé de prison en cavale, d'une star de cinéma dépressive... ! Vous préféreriez être dans la peau d'un animal ? Rendez-vous directement à l'atelier de dessin « l'animal que donc je suis... ? » et dessinez-vous à travers les yeux des animaux ! Au jardin, il se passe une plantation d'idées : chacun sème une graine pour un monde plus juste et les idées fleurissent à la craie sur des ardoises ! Une semaine après, ces idées ont été récoltées et débattues au bar. La journée s'achève par un repas de produits locaux dans une grange et un concert de blues.

Mais qui sont les petites mains organisatrices de cette journée ? Pour le savoir il faut remonter en 2010, quand quatre étudiantes bordelaises décident de monter une pièce de théâtre sur les réseaux sociaux. L'une d'entre elles et son ami sont aussi intéressés par la création du lien entre voisins... C'est ainsi que naît l'Art O'Soir, dans la cour de leur im-

meuble, avec l'envie d'organiser un événement simple et convivial. Les habitants et la troupe de théâtre mobilisent alors leurs connaissances, pour préparer cette fête : expositions de peintures, fanfare, blues, théâtre intimiste, fabrication de lombricomposteurs, de savon, création d'espaces de jardinage, à même le béton, avec la technique en « lasagne »¹... 80 personnes participent à cette fête qui s'étire tard dans la nuit. Un vieux monsieur, né dans cet immeuble et qui y a toujours vécu, est tout ému car il n'a jamais vu autant de vie dans cette cour ! « *Quand on entend ça, dit Sandra, une des organisatrices, forcément on se dit que ça vaut le coup, qu'il faut continuer ! En faisant des choses toutes simples, on peut amener de la vie !* »

En novembre 2011, les organisateurs, dont certains avaient migré dans les Deux-Sèvres, se sont retrouvés avec l'envie de recommencer et l'idée d'un festival itinérant est lancée. En 2012, l'Art O'Soir est accueilli par La Colporteuse², association d'animations socio-culturelles qui développe ses activités au Château de Sanzay. « *C'était la première fois qu'on mettait à disposition le château, explique Mathieu, coordinateur de la structure. L'Art O'Soir est arrivé avec son regard neuf, on a redécouvert certains recoins du château ! Ça a bien collé. On se ressemble un peu, je pense.* » Pour la troisième édition, le lieu n'est pas encore déterminé... Avis aux amateurs !

1 - Cette technique consiste à recouvrir le sol de différentes couches de feuilles, cartons, terreau, afin de reconstituer un sol et d'y planter toutes sortes de végétaux.

2 - <http://lacolporteuse.net>.

Plus d'infos : www.wix.com/artosoir/artosoir#.

■ ALEXIANE SPANU
(AFIP POITOU-CHARENTES)

en bref

SOUS-EFFECTIF

Depuis décembre 2011, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Fougères (Ille-et-Vilaine) ne traite plus la totalité des demandes de permis de construire qui lui arrivent. Seuls « les dossiers à enjeux » restent traités par les services de l'État, les autres sont laissés à la charge des communes qui n'ont pas forcément le personnel compétent pour juger de l'approbation ou du refus à attribuer. (Source : 36 000 communes) □

RÉGIE PUBLIQUE

Quatorze collectivités ont créé le 6 juillet dernier l'Alliance France eau publique pour aider, en termes d'informations et d'assistance technique, les collectivités souhaitant revenir en gestion publique de l'eau. Pour les membres de cette structure « seule la gestion publique de l'eau permet de garantir une gestion durable et solidaire du service public, de son patrimoine et de la ressource » car « la gestion de ce bien public et vital ne peut être soumise à des intérêts privés ». □

HELP

« La ruralité n'est pas prise en compte naturellement dans les politiques publiques, pourtant les espaces ruraux ne sont pas que des espaces récréatifs, ce sont aussi des espaces de développement », déplore Michel Vergnier de l'Association des maires de France (AMF). Suite à des rencontres organisées début juillet, l'AMF a interpellé différents ministères pour que « le monde rural fasse l'objet d'une véritable approche interministérielle, sous l'autorité directe du Premier ministre ». □

initiative

« Valoriser le monde rural à travers des images locales et de qualité »

En Seine-Maritime, l'association Claque-Pépin a créé un atelier photo où diversité des regards et fonctionnement collégial sont à l'œuvre.

Lors de l'opération « La France de ferme en ferme » les 28 et 29 avril 2012, les Seino-marins se rendant à la ferme du Val-de-Bures, à Bellencombre, ou chez Eric Cazaillon, à Critot, ont pu découvrir, dans des bâtiments habituellement réservés aux animaux, une exposition de photos sur la ruralité haut-normande. Ces images étaient l'œuvre de l'atelier

photo de l'association Claque-Pépin. Existant depuis septembre 2010 et comptant une douzaine de participants, l'atelier développe ses activités depuis quelque temps. Si, pour Rémy Lemonnier, l'un de ses membres actifs, il a pour vocation de « valoriser le monde rural à travers des images locales et de qualité », sa genèse est multiple. Dominique Raboisson, l'animateur bénévole

de l'atelier, raconte : « À l'origine, on était plusieurs à vouloir poursuivre l'action de Georges Bazin [éleveur local militant décédé en 2009] : le nom "Claque-Pépin" [une variété de pommes normande] vient du pommier qu'on a planté en sa mémoire. Le but de l'association est de faciliter des initiatives culturelles et sportives. Si quelqu'un cherche un cadre, il peut venir à Claque-Pépin. L'atelier photo est



L'association Claque-Pépin a comme projet de créer une banque d'images sur le rural à disposition, notamment, des associations...



ATELIER PHOTO CLAUDE-PEPIN

... reste à trouver les compétences et le temps pour créer le site Internet.

la principale activité, mais il y a aussi des cours de cuisine, des musiciens, des coureurs.» Photographe professionnel retraité depuis le 1^{er} janvier, Dominique avait envie de partager sa passion et de « passer la barrière entre professionnels et amateurs avertis ». « Les fondateurs de l'association étaient plutôt orientés enfants et jeunes et je ne voyais pas trop ce que je pouvais faire, raconte Dominique. Puis, une exposition de photos m'a incité à contacter Rémy Lemonnier, que je ne connaissais pas personnellement. L'atelier est parti de notre discussion et de la rencontre avec Jean Chaumont et Mireille Berit. »

« J'ai commencé la photo à 20 ans et en ai toujours fait en amateur depuis, en pointillé car j'avais des enfants, explique Mireille. Par la suite, je me

suis trouvée élue municipale à Sévis. Avec un autre élu, on a décidé d'organiser annuellement une expo ouverte à tous, diffusée dans le journal communal. Elle n'a jamais très bien marché, jusqu'à ce que Dominique Raboisson participe. En discutant avec lui, on s'est dit qu'il serait intéressant de faire quelque chose. » Le groupe bénéficie désormais de deux atouts importants : un local mis à disposition par la mairie de Sévis et une dotation de la Communauté de communes des Trois Rivières qui a permis d'acheter du matériel. Il se réunit chaque mardi soir pour discuter de photos déjà prises par les membres et gérer les aspects organisationnels, le vendredi matin pour un travail sur l'image et, plus ponctuellement, pour des prises de



vue en groupe autour d'un thème. Les photos sont exposées dans des lieux parfois insolites, souvent en rapport avec la thématique de travail choisie par le groupe, comme, fin juin, dans l'atelier de réparation de voitures anciennes Méca Rétro Sport 76, à Saint-Hellier. Le groupe va bientôt animer un week-end de prises de vue et de travail sur l'image ouvert à tous à Saint-Saens, à la demande de la mairie. Selon Dominique, l'intérêt de ces activités est « de montrer ce qu'on fait, d'attirer de nouveaux adhérents ». Car, ajoute-t-il : « Il y a des arrivées et des départs ; notre mode de fonctionnement est un peu difficile : on présente une photo et tout le monde la critique ». Rémy, journaliste retraité passionné d'image, reconnaît qu'« il y a des gens qui n'aiment pas trop qu'on retravaille collectivement leurs photos au début ». Mais pour lui, ces échanges sont une richesse. Pour Mireille aussi, « pouvoir se confronter et prendre des décisions de façon collégiale permet de s'ouvrir et d'en tirer le meilleur parti. Il y a des compétences techniques très poussées chez certains ». Tous mettent l'accent sur la complémentarité des participants et la diversité des regards. « C'est vraiment une spécificité du groupe. On a de tout : un ancien médecin, un informaticien, un kinésithérapeute, un agriculteur, une graphiste qui travaille des visuels à longueur de journée... », indique Rémy.

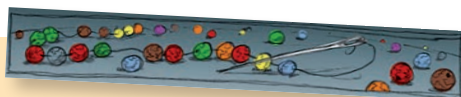
Un projet reste inabouti pour l'instant : la création d'une banque d'images à disposition notamment d'associations loi 1901. Rémy explique : « La banque est constituée et tous les membres ont accès aux photos – si on vend une photo, l'argent va en totalité au club – mais elle n'est pas encore sur le Net. » Reste à trouver les compétences et le temps pour créer un site Internet.

■ VICTORIA SELWYN (FNCIVAM)

En revues

PAR ALAIN CHANARD

blog.mondediplo.net



La douzaine de blogs qu'héberge *Le Monde diplomatique* traitent chacun d'un sujet. Ainsi, animé par le consultant Marc Laimé, les « *Carnets d'eau* » traquent tout ce qui, en France, en Europe ou au niveau mondial, concerne la gestion de cette ressource essentielle. Il y a par exemple lancé un « *appel à une "règle d'or"* » visant à limiter l'usage des pesticides. Dans « *La pompe à phynance* », l'économiste Frédéric Lordon se réfère à Alfred Jarry et à son Père Ubu pour s'en prendre, non pas à l'État, « *dont on rappellera qu'il restitue en prestations collectives l'ensemble de ses prélèvements* », mais au « *système bancaire-actionnaire* », ce « *despote parasite* » qui « *soumet absolument le corps social et le laisse exsangue d'avoir capté la substance de son effort* [et] qui, lui, conserve unilatéralement le produit intégral de ses captations ». De son côté, dans « *Régime d'opinion* », le directeur de l'Observatoire des sondages qu'est Alain Garrigou livre une analyse critique de ces derniers dans le but de mieux armer les citoyens face à « *la conception dominante du journalisme politique* »...

Les « *Visions cartographiques* » que propose le géographe et journaliste Philippe Rekacewicz ont quant à eux des contributeurs plus variés. Par exemple, la graphiste Agnès Stienne montre dans un dossier particulièrement riche comment « *l'industrie de la viande dévore la planète* » tandis que l'écrivain Mohomodou Houssouba décrit un « *Nord-Mali aux mains des rebelles* » et que le spécialiste en énergies Mycle Schneider évoque « *le déclin programmé du nucléaire* ».

À chaque fois, de nombreux lecteurs réagissent, apportent des informations complémentaires, contredisent l'auteur ou apportent des nuances...

L'Information agricole

JUIN 2012

Phyto-victimes. Auto-qualifié « *magazine de l'Agri-Culture* », le mensuel de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) donne la parole à Paul François. Cet agriculteur charentais a fait condamner Monsanto à « *réparer l'entier préjudice* » qu'il a subi en inhalant du Lasso, un « *herbicide maïs* » distribué par la multinationale. Monsanto omettait de signaler les risques liés à l'utilisation de ce produit déjà interdit dans d'autres pays... Paul François, 48 ans, explique que sa santé « *ne sera jamais celle d'avant* » et qu'il a désormais « *une épée de Damoclès au-dessus de la tête* ».

Mécontent de l'accompagnement très inégal qu'accorde la Mutualité sociale agricole (MSA) aux agriculteurs qui connaissent le même sort, il a co-fondé l'association Phyto-victimes (cf. TRI n°407) dans le but de « *faciliter les reconnaissances de maladies professionnelles chez les agriculteurs en faisant évoluer la législation* ». L'association demande par ailleurs le retrait des substances dangereuses « *plutôt que de parler de diminution des volumes. Cela aurait un double avantage : préserver la santé des utilisateurs, mais aussi éviter les conflits avec les riverains et la contamination de l'environnement.* » Paul François ajoute que « *le syndicalisme ne doit pas rester étranger à ce sujet et doit le prendre à bras le corps* ». Alors que d'autres organisations n'ont pas attendu cet appel pour agir, qui pourrait douter que la FNSEA n'y répondra pas rapidement et avec enthousiasme ?

De son côté, l'écrivain Jean-Christophe Rufin, invité à jouer le rôle de rédacteur en chef de ce numéro, estime qu'« *on est en train de découvrir que le XX^e siècle a semé des bombes à retardement, l'amiante en est une et les pesticides également.* »

L'Information agricole n° 858 – 11, rue de la Baume 75008 Paris – 4,50 € – abonnement un an (dix numéros) : 45 €.



Noréis

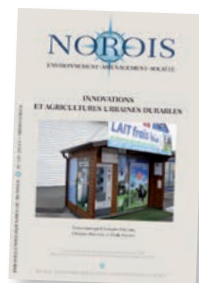
4^e TRIMESTRE 2011

Innovations et agricultures urbaines durables.

À Dakar (Sénégal), des floriculteurs élargissent leur activité à l'entretien de jardins privés. Dans l'Hérault, les « *hameaux agricoles* » qui regroupent des bâtiments d'exploitation dans des zones périurbaines ont des effets contrastés, tant sur les relations entre agriculteurs qu'entre ceux-ci et les autres habitants. En Argentine et en Suède, les « *agricultures pour la ville plus intensives et plus familiales* » et les circuits d'approvisionnement en produits frais que de nouveaux types de producteurs (Boliviens à Buenos Aires, néo-ruraux à Stockholm) ont progressivement mis en place sont désormais soutenus par les pouvoirs publics, via notamment des outils législatifs qui visent à les protéger contre la pression foncière. Sur le Plateau de Centre Essonne, du matériel agricole est loué pour l'entretien d'espaces verts urbains. Les rizières d'Antananarivo (Madagascar) servent aussi à produire des briques pour la construction urbaine. En Languedoc-Roussillon, le traitement d'images satellitaires et un indice spatialisé des qualités des sols nourrissent la réflexion sur l'évolution de l'usage des espaces... mais ne permettent pas à eux seuls de préserver le patrimoine agronomique ! En Italie, l'opposition entre le marché mondialisé que vise le syndicat de l'appellation viticole Chianti Classico et le renouvellement des liens entre producteurs et consommateurs que portent les municipalités illustre « *les ambiguïtés de la notion de développement durable* » et montre « *comment elle est instrumentalisée par les acteurs locaux dans des objectifs parfois contradictoires* »...

Loin de tout manichéisme, les articles rassemblés dans cette livraison de la « *revue géographique des universités de l'Ouest* » mettent en évidence les intérêts de diverses formes d'agriculture urbaine sans pour autant négliger tout ce qui menace leur pérennité.

Noréis n° 221-2011/4 – Presses universitaires de Rennes – Campus de La Harpe – avenue Charles-Tillon – CS 24414 – 35044 Rennes cedex – 12 € – abonnement 4 numéros : 40 €.



Alternatives économiques

JUIN 2012

L'agriculture grignotée par la ville. Après avoir fait le point sur l'ampleur du phénomène et de ses conséquences (« un tiers environ des 15 000 demandes annuelles d'installation demeurent insatisfaites faute de terres... »), Manuel Domergue évoque ce qui freine un meilleur contrôle de l'étalement urbain (les dispositifs qui ont vocation à intervenir manquent de moyens, le marché du foncier agricole est opaque...), mais signale également des solutions (« taxer davantage les plus-values immobilières réalisées sur les terrains et les bâtiments quittant l'usage agricole, évaluées à 6 milliards d'euros en 2010... ») et salue l'action de Terre de liens.

Alter éco n° 314 – 12, rue Cap-Vert 21800 Quétigny – www.alternatives-economiques.fr – 3,80 € – abonnement un an (onze numéros) : 35 €.



36000 communes

JUIN 2012

Les chantiers territoriaux de François Hollande. L'organe officiel de l'Association des maires ruraux de France estime que la remise à plat de la réforme inachevée de Nicolas Sarkozy « ne devrait pas déplaire même à de nombreux partisans de l'ancien président de la République! » Aujourd'hui, « l'essentiel reste à faire » : créer de nouvelles intercommunalités et donc régler les questions des compétences à transférer, de la fiscalité, des modalités de représentation des communes... ; combattre le « déficit démocratique » qui se creuse entre les citoyens et les intercommunalités ; repenser les élections des conseillers régionaux et généraux ; « instiller de la proportionnelle » dans certaines élections...

36000 communes n°296 – 52, avenue Foch 69006 Lyon – abonnement un an (onze numéros) : 40 €.



Murmures

JUIN 2012

Habiter. Les associations et les coopératives qui publient cette lettre agissent en faveur d'« un milieu rural accueillant et vivant en Massif Central ». La sixième livraison de Murmures éclaire les enjeux complexes de la question apparemment simple « qu'est-ce qu'habiter ? », puis présente l'Atelier local d'urbanisme rural qui est expérimenté le Pays de Combraille en Marche (Creuse), la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) que des habitants, des élus et des acteurs associatifs ont créée

sur le plateau des Millevaches pour faciliter l'accès au logement, le groupe La Sembladà qui réfléchit à un projet d'habitat groupé et écologique au cœur de l'agglomération clermontoise, le programme Éco habitats participatifs et solidaires en Massif Central de l'association Relier...

Murmures n°6 – Créfad Auvergne – 9, rue sous les Augustins 63000 Clermont-Ferrand – <http://crefad.info> et www.oxalis-scop.org.

L'Express

13 JUIN 2012

Alimentation : comment l'industrie nous manipule. Neuf pages terribles sur le poids et les succès des lobbies de l'agroalimentaire, tant à Bruxelles qu'à Paris, et sur ce qu'il en résulte en termes de santé publique. Occupant entièrement de luxueux immeubles proches du Parlement européen, le soi-disant Conseil européen de l'information sur l'alimentation et le puissant Food Drink Europe invitent à déjeuner (pas dans des selfs d'hypermarchés !) suffisamment d'élus pour faire envoyer aux oubliettes ou vider de sa substance tout texte susceptible de gêner les producteurs ou les distributeurs de malbouffe. L'acrylamide, l'huile de palme, le bisphénol A ou encore l'aspartame ont encore de beaux jours devant eux, le chiffre d'affaires des publicités télévisées qui incitent à manger des produits trop gras et trop sucrés ne cesse de progresser, 94 % des prétendus « alicaments » relèvent de l'arnaque, 15 % des enfants sont en surpoids, 4 % sont déjà obèses mais, dans une dixième page, le président de l'Association nationale des industries alimentaires pense qu'il ne faut pas stigmatiser les produits déséquilibrés : les consommateurs « sont capables de lire les étiquettes avec la composition des produits et d'en tirer eux-mêmes les conclusions ». Ben voyons!

L'Express n° 3 180 – www.lexpress.fr – 3,50 € – abonnement un an (52 numéros) : 104 €.



La Lettre de l'Aric

MAI-JUIN 2012

L'accueil des jeunes enfants. Éditée par l'Association régionale d'information des collectivités territoriales (Aric), « la revue des élus et des collectivités de Bretagne » souligne le caractère « indispensable » d'une offre de garde adaptée aux besoins et aux aspirations des parents de jeunes enfants. Ombretta Tillier, maire-adjointe chargée de l'Enfance et de la Jeunesse à Thorigné-Fouillard (Ille-et-Vilaine) rappelle qu'en France, la première crèche a été ouverte à Paris en 1844 et que, deux ans après, Rennes, Brest et Nantes suivaient cet exemple. « Dans les années 1970, on a vu se développer les crèches d'initiative parentale. Peu à peu, des communes, puis des intercommunalités se sont fait un devoir de répondre à une demande toujours plus pressante, mais aussi diversifiée par l'évolution des modes de travail : elles y ont été encouragées et soutenues par les dispositifs d'aide à l'investissement qui se sont succédés à partir de 2000 et par la mise en place de la Prestation de service unique (PSU) ». Ces évolutions sont notables, mais, aujourd'hui, « du chemin reste à faire » pour améliorer l'offre, tant quantitativement que qualitativement...

La Lettre de l'Aric n° 231 – BP 27305 – 35573 Chan-tepie cedex – www.aric.asso.fr – abonnement annuel (six numéros) : 46 €.



Au fil des lectures

PAR ALAIN CHANARD

Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes

FRANÇOIS PAPY, NICOLE MATHIEU ET CHRISTIAN FÉRAULT

Au milieu des années 1970, l'étude pionnière qu'a conduite un groupe d'agronomes dans les Vosges du Sud a mis en lumière le triptyque « Pays, paysans, paysages ». Elle montrait en particulier comment le travail agricole avait ouvert les espaces et participait à l'existence d'un écosystème ressenti par les observateurs comme étant très harmonieux. Elle estimait aussi que cet équilibre ne pouvait qu'être mis à mal par des phénomènes tels que la déprise agricole ou la mécanisation.

Trois décennies plus tard, la même équipe est retournée au même endroit et a constaté que « l'économie herbagère, avec son habitat dispersé en contrebas d'une forêt gérée attentivement, reste caractéristique du paysage de la montagne vosgienne. Les activités d'élevage apparaissent toujours exclusives dans ce paysage où le drapé des prairies fait ressortir la variété des formes de relief et, du coup, des difficultés probables de mise en valeur. » Ainsi, rien ne semble avoir bougé, le « drapé des prairies » est toujours bien visible alors que, là comme ailleurs, les résidences secondaires et le tourisme n'ont cessé de croître tandis que le nombre d'exploitants continuait de chuter. Mais il se trouve que, là comme dans d'autres endroits, une heureuse combinaison s'est opérée entre des facteurs très variés : diversification des activités agricoles (transformation du lait en fromage, vente directe, accueil à la ferme...), notamment stimulée par des installations « hors cadre successoral » ; politiques communales et intercommunales très favorables au développement d'activités contribuant à la qualité

de l'environnement, et donc à l'attractivité du territoire ; soutiens communautaires, nationaux, régionaux et départementaux à une gestion aussi respectueuse que possible des ressources ; diffusion d'engins agricoles permettant d'exploiter des parcelles difficiles (très en pente notamment) ; sensibilité « écologique » qui se diffuse dans la population... Cet exemple rappelle que le pire n'est jamais certain, mais il illustre aussi les évolutions qu'ont connues les attentes des populations qui vivent (ou qui songent à s'installer) en milieu rural. Les textes que cet ouvrage rassemble en présentent divers aspects et montrent que les dynamiques sont loin d'être toujours aussi vertueuses que dans les Vosges du Sud.

L'enjeu du foncier est particulièrement significatif. L'étalement urbain est à la fois rapprochement et envahissement de la « nature ». La primauté qui est presque toujours accordée au droit de propriété se traduit par la fréquente désarticulation des activités agricoles. Ceux qui souhaitent les vendre (qui en ont hérité, qui les ont achetées, qui partent en retraite...) veulent que les terres agricoles soient reclassées en terrain à bâtir. Tant qu'ils n'ont pas obtenu satisfaction, ils ont tendance à les louer de façon précaire, ce qui fragilise les exploitations et interdit les systèmes de valorisation sur le long terme. Heureusement, les élus (via des instruments tels que les Plans locaux d'urbanisme ou des politiques de soutien, notamment à l'installation) et les citoyens (via des initiatives du



type Terre de liens ou Association pour le maintien d'une agriculture paysanne) sont de plus en plus sensibles à ce que des

activités agricoles, maraîchères ou forestières peuvent apporter au territoire.

Sous-jacente dans la plupart des dix études rassemblées dans l'ouvrage, cette problématique du foncier est plus spécifiquement traitée à partir des enquêtes réalisées par Gisèle Vianey et Anne-Marie Jouve dans cinq communes périurbaines des Alpes du Nord et par Ségolène Darly sur le Plateau briard. Christine Aubry, Leïla Kebir et Catherine Pasquier s'appuient quant à elles sur l'exemple de l'Île-de-France pour questionner la « nouvelle ruralité » que le « raccourcissement des circuits alimentaires » est (peut-être ?) en train d'inventer en périphérie des villes.

De leur côté, François Papy et Sabine Houot détaillent « l'existant » et « le souhaitable » dans le domaine de la gestion des biodéchets : des progrès restent à faire pour optimiser « le bouclage des flux organiques entre villes et campagnes ». Il en va d'ailleurs de même en ce qui concerne l'utilisation du « beau vent », comme le souligne la « petite histoire significative » que raconte Jean Pilleboue à propos d'un projet éolien, ou encore celle de l'eau, qu'évoquent Sara Fernandez et Julie Trottier en faisant référence au bassin Adour-Garonne.

Éditions Quæ – collection Indisciplines – mai 2012 – 192 pages – 26 €.



Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?

PHILIPPE DERUDDER

S'ajoutant à la monnaie nationale, une monnaie locale complémentaire est « émise et gérée par les citoyens eux-mêmes pour dynamiser les échanges et redonner sur leur territoire proche l'humanité et le sens que les monnaies conventionnelles n'incarnent plus ». Philippe Derudder détaille les enjeux et les diverses modalités

de mise en œuvre des monnaies complémentaires en s'appuyant pour ce faire sur une multitude d'exemples : Systèmes d'échanges locaux, Credito argentin, Palmas brésilien, Chiemgauer allemand, Abeille du Villeneuvois, Luciole de l'Ardeche du sud, Sol-Violette de Toulouse... Des conseils précis sont donnés pour s'organiser, donner une existence juridique à la monnaie créée, gérer les crédits et les débits, conserver ses valeurs fondatrices...

Éditions Yves Michel – www.yvesmichel.org – collection Économie – avril 2012 – 256 pages – 14,50 €.

Le soleil en face

FRÉDÉRIC GAILLARD



De même que, dans *Le sens du vent* (cf. TRI n°401), Arnaud Michon s'en prenait à l'industrie éolienne, ce « rapport sur les calamités de l'industrie solaire et des prétendues énergies alternatives » dénonce le coût environnemental et social des équipements nécessaires à l'exploitation à grande échelle d'une ressource initialement propre. Surtout, Frédéric Gaillard montre que l'actuelle mise en avant du solaire sert d'abord à ne pas remettre en cause, voire à conforter, un système basé sur le gaspillage, notamment d'électricité, et sur le contrôle des citoyens, réduits à l'état de consommateurs. Ce pamphlet rédigé dans un style journalistique fait essentiellement référence à des articles de presse.

Éditions L'Échappée – collection Négatif – www.lechappee.org – 2^e trimestre 2012 – 160 pages – 11 €.

Terre promise

Les 4 saisons d'un paysan

DAVID FOUCHER



En 2008, à l'issue d'un débat organisé au cinéma Utopia de Bordeaux, « un groupe de fadas remontés contre l'agriculture intensive » décide de soutenir concrètement un projet d'agriculture « locale et bio ». Le mouvement fait tache d'huile et pas moins de 367 souscripteurs achètent collectivement les huit hectares de bonne terre nécessaires à l'installation d'un jeune maraîcher, Julien Bonnet. Parmi eux, David Foucher, jeune réalisateur du collectif Tourné Monté Films, qui entreprend de filmer Julien dans son travail quotidien sur plusieurs saisons. De la remise en état des terres et des serres à la récolte des premiers légumes en passant par la création d'une Amap, l'installation de nouveaux matériels et des moments conviviaux avec des « consom'acteurs », ce regard proche et sensible insiste sur la dimension humaine d'une installation solidaire.

Renseignements : www.tourneMontefilms.fr – 2012 – DVD de 50 minutes – 20 €.

Plaidoyer pour les cochons

MICHELLE JULIEN



« Si le cochon est l'animal le plus proche de l'homme, l'animal le plus proche du cochon est l'enfant. » Outre que ce dernier est fréquemment accusé de transformer sa chambre en porcherie et de manger comme un cochon, « les comportementalistes animaliers comparent l'intelligence des cochons à celle d'un enfant de trois ans ». Avec beaucoup d'humour, un peu de colère, un bon sens de l'observation et pas mal d'informations, Michelle Julien combat la réduction du cochon à sa fonction de jambon et explique qu'une approche plus respectueuse nous ferait gagner en humanité.

Éditions du Cygne – collection Essai – www.editionsducygne.com – avril 2012 – 242 pages – 22 €.

Construire un projet de réservation de l'espace et de développement de l'activité agricoles

La Direction départementale des Territoires et de la Mer du Var et le Centre d'études techniques de l'équipement Méditerranée ont élaboré ce guide méthodologique afin d'aider les acteurs locaux à aller au-delà de la simple élaboration de documents d'urbanisme : pour soutenir réellement l'activité agricole face au risque d'étalement urbain, il faut s'inscrire dans une démarche de projet. Ce document explique notamment comment mobiliser et fédérer les énergies sur la base d'un diagnostic aussi solide que partagé.

Réseau régional rural Provence Alpes Côte-d'Azur – février 2012 – 141 pages – téléchargeable gratuitement sur : www.reseaurural.fr.



André Gorz

Un penseur pour le XXI^e siècle



Sous la direction de CHRISTOPHE FOUREL

Mort en 2007, le très discret André Gorz a activement contribué à la critique du capitalisme et à l'élaboration d'une écologie politique à l'échelle de l'Europe. Antonio Negri, Dominique Méda et Denis Clerc, Rossana Rossanda, Jean-Baptiste de Foucauld, Patrick Viveret, Carlo Vercellone, Marie-Louise Duboin, Philippe Van Parijs ainsi que Jean Zin expliquent dans cet ouvrage ce que leur a apporté la pensée toujours stimulante de ce « philosophe autodidacte ».

Éditions La Découverte – collection Poche – avril 2012 – 278 pages – 11,50 €.

Petit vocabulaire de l'agroécologie

RICHARD MAIRE ET JEAN-MARC QUITTÉ

Entre « abeille » (les milliers d'espèces que compte l'ordre des hyménoptères représentent 90 % des insectes pollinisateurs) et « Ziegler Jean » (ce sociologue suisse « considère les biocarburants comme un crime contre l'humanité dès lors que l'on utilise des aliments pour faire fonctionner des véhicules »), les dizaines de mots, de sigles et de personnalités que présentent deux géographes du CNRS offrent de multiples entrées dans la galaxie du « bio ». Des schémas explicatifs, des photos parlantes et une solide bibliographie complètent utilement cet outil de réflexion.

Éditions Confluences – www.editionsconfluences.com – mars 2012 – 96 pages – 9,50 €.



Que serait le tourisme sans pétrole ?

ISABEL BABOU ET PHILIPPE CALLOT

Certains retraités affirment que, tout compris, un séjour hivernal au Maroc ou en Turquie leur revient moins cher que de rester chez eux en devant chauffer leur maison... Pointant qu'une telle situation ne durera évidemment pas, cet ouvrage invite à sortir dès aujourd'hui d'un tourisme qu'un accès encore facile au pétrole fait assimiler à un illusoire et bien pauvre dépense. Découvrir les richesses de son environnement, prendre le temps de se déplacer, rencontrer réellement l'autre... : sans pétrole, le tourisme devient bien plus intéressant !

Éditions L'Harmattan – collection Tourismes et Sociétés – avril 2012 – 232 pages – 23 €.

